

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

Société de financement
des infrastructures locales du Québec



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

Pour l'exercice financier clos le 31 mars 2017

**Société de financement
des infrastructures locales du Québec**



*Société de financement
des infrastructures
locales*

Québec 

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017
Société de financement des infrastructures locales du Québec

Pour l'exercice financier clos le 31 mars 2017

Dépôt légal – Septembre 2017
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 2368-2485 (Imprimé)
ISSN 2368-2493 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2017

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

À titre de responsable de l'application de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec (chapitre S-11.0102) et conformément aux dispositions de cette loi, je vous présente le rapport annuel d'activité de la Société de financement des infrastructures locales du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2017, accompagné des états financiers couvrant la même période.

Ce rapport rend compte des activités et des réalisations de l'entité au cours de la dernière année et commente les résultats atteints.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Carlos Leitão', written in a cursive style.

Carlos Leitão
Québec, le 23 août 2017

Monsieur Carlos Leitão
Ministre des Finances
12, rue Saint-Louis, bureau 1.13
Québec (Québec) G1R 5L3

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le 12^e rapport annuel d'activité de la Société de financement des infrastructures locales du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

Ensemble, la Société et ses partenaires, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ont versé plus de 612 millions de dollars en 2016-2017 en aide aux municipalités et aux organismes de transport collectif dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec.

Ce rapport décrit de façon générale la Société et fait état de ses activités et de ses réalisations au cours de l'année. De plus, il inclut et commente les états financiers de l'entité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président du conseil d'administration,



Marc Grandisson
Québec, le 20 juillet 2017

TABLE DES MATIÈRES

Message du président du conseil d'administration.....	1
Aperçu de la Société de financement des infrastructures locales du Québec	3
Revue de l'année 2016-2017	5
Suivi du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec	9
Revue financière 2016-2017	19
États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2017	25
Gouvernance	45
Exigences législatives	51
Annexe A : Fonds sur l'infrastructure municipale rurale.....	55
Annexe B : Programme d'infrastructures Québec-Municipalités.....	57
Annexe C : Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec – Infrastructures de transport en commun.....	59
Annexe D : Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec – Infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et autres types d'infrastructures	65

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au nom de mes collègues membres du conseil d'administration ainsi qu'en mon nom personnel, que je vous présente avec fierté le *Rapport d'activité 2017* de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) pour l'année financière 2016-2017.

❑ Des investissements élevés en 2016-2017

Au cours du dernier exercice financier, la SOFIL a apporté une aide financière de 478,8 millions de dollars aux municipalités et aux organismes de transport en commun dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), ce qui représente un niveau légèrement inférieur à celui de 2015-2016, mais nettement supérieur à celui de 2014-2015. En incluant les parts du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, une aide financière de 612,4 millions de dollars a été distribuée par le programme TECQ. Ce niveau d'investissement traduit les actions mises en œuvre par nos partenaires au cours des dernières années afin que les demandes d'aide soient traitées avec diligence et efficacité.

Par ailleurs, je tiens à souligner les changements apportés aux modalités du programme TECQ afin d'offrir plus de flexibilité aux municipalités et aux organismes de transport en commun. En plus d'accorder plus de souplesse aux municipalités quant à la date de dépôt de leur programmation de travaux par rapport à la date du versement de l'aide financière, les nouvelles modalités élargissent notamment les catégories d'infrastructures admissibles en matière de transport en commun et de transport adapté.

❑ Des investissements accrus à prévoir

Au cours des prochains exercices, la SOFIL et ses partenaires ont planifié des investissements accrus par rapport aux années précédentes, conformément au Plan d'investissements 2017-2022 entériné par le gouvernement le 22 mars 2017. S'arrimant au Plan québécois des infrastructures 2017-2027, le Plan d'investissements 2017-2022 est constitué d'une enveloppe de 4,4 milliards de dollars, dont près des deux tiers proviennent du Fonds de la taxe sur l'essence (FTE).

Pour l'exercice 2017-2018, nous prévoyons effectuer des transferts de l'ordre de 838 millions de dollars dans le cadre du programme TECQ. En 2018-2019, les investissements prévus s'accroîtront et dépasseront le seuil du milliard, pour atteindre 1,036 milliard de dollars.

Ce succès repose sur l'excellente collaboration de nos partenaires et de leur personnel. Je tiens donc à les remercier pour leur précieuse collaboration dans la conduite des affaires de la Société.

Enfin, je remercie également les membres du conseil d'administration pour leur implication et leur rigueur dans la gouvernance de la Société.

Le président du conseil d'administration,



Marc Grandisson

APERÇU DE LA SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC

La Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) est une société d'État constituée le 17 décembre 2004 en vertu de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec (RLRQ, chapitre S-11.0102).

La mission principale de l'organisation est de verser une aide financière aux municipalités et aux organismes municipaux pour la réalisation de projets d'infrastructures en matière d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et de transport en commun. Elle peut également verser une aide financière pour la réalisation d'autres projets d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales.

La conduite des affaires de la Société s'inscrit dans une approche de partenariat Québec-municipalités visant à apporter une source de financement stable, prévisible et de long terme au milieu municipal. Cette approche permet au gouvernement de systématiser ses interventions dans le domaine des infrastructures locales et de compléter l'apport financier des municipalités et des organismes municipaux.

Pour accomplir sa mission, la Société confie la gestion de ses opérations au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), au ministère des Finances (MFQ) et au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET). Cela lui permet de recourir à l'expertise existante dans ces ministères, particulièrement en matière de gestion de programmes et de gestion financière.

□ Nos programmes d'aide financière

La SOFIL administre, par l'entremise d'ententes de service, quatre programmes d'aide financière :

- le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);
- la bonification de 30 millions de dollars du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR);
- le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS)¹;
- la bonification de 200 millions de dollars du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM).

Il est à noter que les trois derniers programmes d'aide financière sont terminés. Seules certaines sommes engagées restent à être versées aux bénéficiaires. Un suivi de chacun de ces programmes est présenté en annexe du présent rapport.

¹ Au 31 mars 2017, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le versement de 100 % de l'enveloppe du FCIS, soit un montant de 190 millions de dollars. La Société assurera les versements résiduels en capital et intérêts jusqu'au règlement complet du solde.

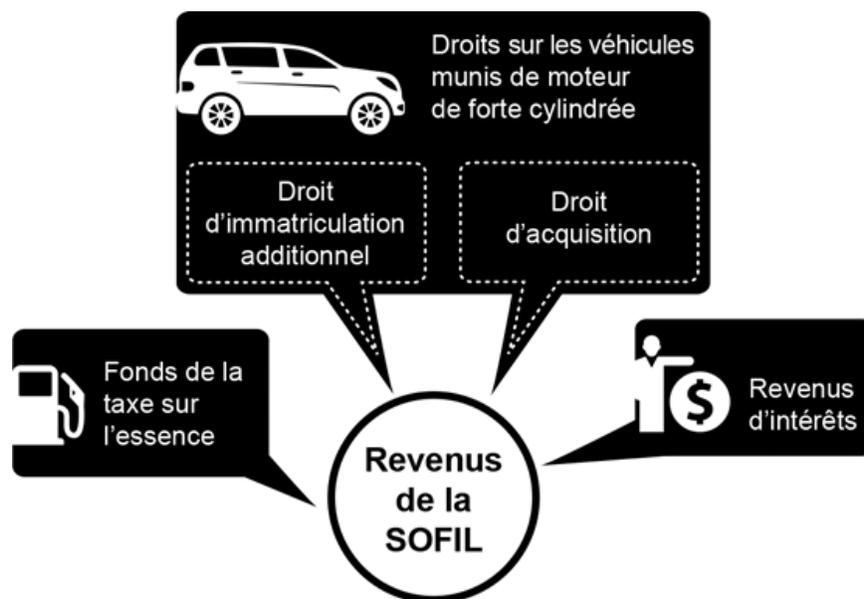
❑ Nos sources de revenus

Conformément à la Loi sur le soutien de la croissance de l'économie et de l'emploi au Canada (L.C. 2011, chapitre 24) et aux modalités de l'entente administrative Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour la période 2014-2024, la SOFIL reçoit des transferts du gouvernement fédéral par l'entremise du Fonds de la taxe sur l'essence (FTE). Ce fonds est devenu permanent en 2011.

La SOFIL bénéficie d'une part importante des sommes provenant du droit d'immatriculation additionnel sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée². Depuis le 1^{er} septembre 2016, une part des recettes provenant du droit d'acquisition à l'égard de ces mêmes véhicules profite également à la Société. Ces droits sont perçus par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour ensuite être versés à la SOFIL.

Finalement, la Société peut compter sur des revenus d'intérêts provenant des placements effectués à partir des transferts reportés du FTE et des recettes inutilisées du droit d'immatriculation additionnel et du droit d'acquisition.

Les sources de revenus de la Société de financement des infrastructures locales du Québec

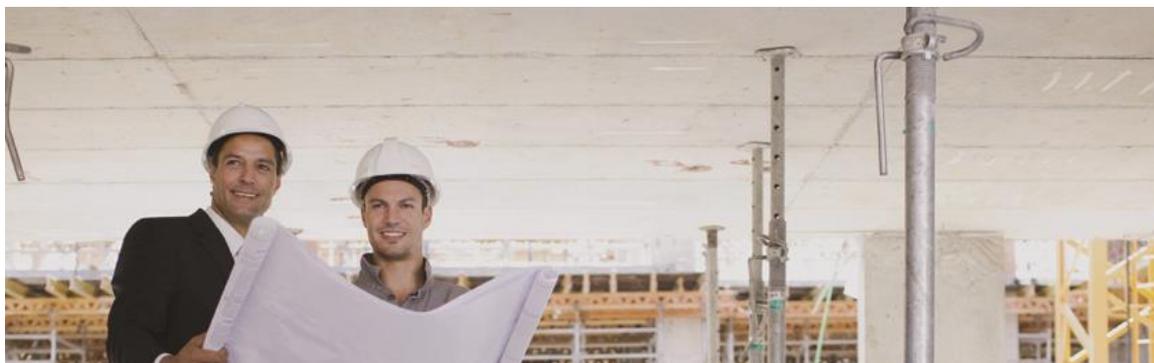


❑ La gouvernance

La gouvernance de la Société est assurée par un conseil d'administration composé de sept membres. Deux de ces membres sont désignés par les associations municipales, ce qui permet au milieu municipal d'exprimer ses préoccupations et ses besoins en matière d'infrastructures.

Le conseil d'administration est appuyé dans l'exercice de ses responsabilités par un comité d'audit et un comité d'éthique.

² Un véhicule est considéré comme ayant un moteur de forte cylindrée si son moteur est d'une cylindrée de 3,95 litres ou plus et s'il a été construit en 1995 ou après.



REVUE DE L'ANNÉE 2016-2017



Engagements

Au cours de l'exercice 2016-2017, près de 410 millions de dollars ont été engagés dans le cadre du programme TECQ pour des projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures ainsi que pour des projets d'infrastructures de transport en commun.



Transferts octroyés (investissements réalisés)³

En 2016-2017, 612,4 millions de dollars ont été octroyés aux municipalités et aux organismes municipaux en valeur de projets.

De ce montant, 478,8 millions de dollars proviennent des fonds de la SOFIL, 117,1 millions de dollars du MAMOT et 16,5 millions de dollars du MTMDET.



Résultats de l'exercice

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017, la Société a réalisé un excédent de 44,7 millions de dollars, comparativement à 15,3 millions de dollars pour l'exercice antérieur.

Par rapport à l'exercice 2015-2016, l'amélioration de l'excédent d'exercice est attribuable à une diminution plus importante des charges (essentiellement des dépenses de transferts) que la baisse des revenus constatée.

³ Pour la SOFIL, les investissements réalisés représentent les dépenses de transferts. Pour le MAMOT et le MTMDET, ces investissements sont exprimés en valeur de projets.

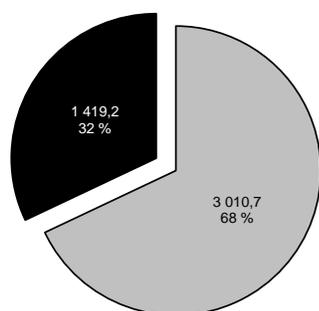
□ Plan d'investissements pour la période 2017-2022

Le gouvernement du Québec a entériné le Plan d'investissements 2017-2022 de la SOFIL le 22 mars 2017. Des investissements⁴ totaux de plus de 4,4 milliards de dollars sont prévus par le plan et sont répartis entre les catégories suivantes :

- 3 milliards de dollars pour les investissements en eau potable, en eaux usées, en voirie locale et pour les autres types d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales, comme la gestion des matières résiduelles et les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments⁵;
- 1,4 milliard de dollars pour les investissements pour le transport en commun⁶.

Le financement du Plan d'investissements 2017-2022 est assuré par une somme de 2,8 milliards de dollars provenant du FTE et un montant de 1,6 milliard de dollars découlant de la part du gouvernement du Québec inscrite au Plan québécois des infrastructures 2017-2027.

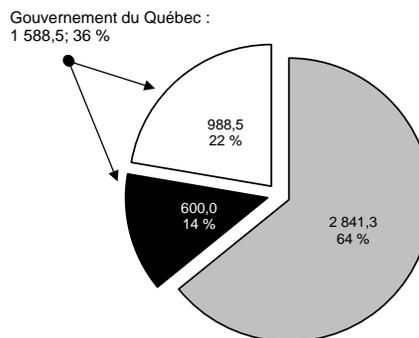
Investissements prévus par catégorie d'infrastructures pour la période 2017-2022 (en millions de dollars, sauf indication contraire)



□ Eau potable, eaux usées, voirie locale et autres types d'infrastructures
■ Transport collectif

Sources : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ministère des Finances et ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Sources de financement (en millions de dollars, sauf indication contraire)



□ SOFIL - Part fédérale (Fonds de la taxe sur l'essence)
■ SOFIL - Part provinciale
□ MAMOT et MTMDT

Sources : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ministère des Finances et ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

⁴ Tout au long du document, le terme « investissements » désigne des dépenses de transferts aux municipalités et aux organismes municipaux.

⁵ Sous certaines réserves, les municipalités peuvent allouer jusqu'à 20 % de leur enveloppe à la réalisation de projets d'infrastructures ayant des incidences économiques autres que ceux liés à l'eau potable, aux eaux usées et à la voirie locale.

⁶ L'acquisition de matériel roulant, comme les autobus, constitue une infrastructure au sens de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec.

■ **Un plan qui contribue au développement économique de toutes les régions du Québec**

Plusieurs administrations publiques, dont celles du Québec, ont fait le choix de miser sur les investissements en infrastructures afin de stimuler leur économie. En effet, les investissements dans les infrastructures publiques peuvent avoir des retombées importantes sur le développement social et économique des communautés.

À ce titre, le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec bénéficie à l'ensemble des municipalités et des organismes de transport du Québec. Ainsi, toutes les régions du Québec, à la fois rurales et urbaines, peuvent utiliser ces fonds comme levier de développement socioéconomique, ce qui améliore la qualité de vie des citoyens.

■ **Un plan qui permet de soutenir la démarche des municipalités en matière de gestion des actifs**

La gestion des actifs permet aux municipalités de veiller à ce que les immobilisations fournissent les services auxquels la population est en droit de s'attendre. Cette gestion repose entre autres sur la connaissance de l'état des réseaux et du niveau de service attendu, de même que sur la planification financière des travaux à réaliser.

En ce sens, le nouveau plan d'investissements, à l'instar des plans précédents, permet aux municipalités du Québec de mieux planifier les travaux nécessaires et le financement sous-jacent afin de répondre plus efficacement aux besoins de la population en matière de services attendus, de santé, de sécurité et de protection de l'environnement.

□ **Nomination au conseil d'administration**

Au cours de l'exercice 2016-2017, le gouvernement du Québec a reconduit pour une période de cinq ans le mandat de M^{me} Déborah Bélanger, mairesse de la ville de Rivière-Rouge.

□ **Nouvelles modalités du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec**

Le 22 mars 2017, le gouvernement a adopté de nouvelles modalités concernant le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2019 (TECQ). Ces nouvelles modalités visent à :

- accorder plus de flexibilité aux municipalités quant à la date de dépôt de leur programmation de travaux par rapport à la date du versement de l'aide financière;
- élargir les catégories d'infrastructures de transport en commun et de transport adapté admissibles afin d'offrir davantage de possibilités d'investissement;
- tenir compte des modifications apportées à la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal, notamment par la création du Réseau de transport métropolitain et l'abolition des organismes municipaux et intermunicipaux de transport à compter du 1^{er} juin 2017.

SUIVI DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC

La présente section résume le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), à savoir : ses sources de financement, les modalités de versement de l'aide financière et les enveloppes.

Également, pour chaque période couverte par le programme, la section dresse un état des transferts d'enveloppe réalisés au cours de l'exercice 2016-2017.

□ Le programme en bref

La mise en place du programme TECQ découle des ententes Canada-Québec relatives au transfert d'une partie de la taxe d'accise fédérale sur l'essence. La dernière de ces ententes couvre la période 2014-2024.

- Le programme couvre trois périodes, 2005-2010, 2010-2014 et 2014-2019, auxquelles sont rattachées des enveloppes d'aide financière distinctes.

Le programme a pour objectif de contribuer au financement des infrastructures locales, comme celles liées à l'eau potable, aux eaux usées, à la voirie locale, au transport en commun ou à d'autres types d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales.

Pour assurer la gestion du programme, la SOFIL a recouru à l'expertise du MAMOT, du MFQ et du MTMDET. Cette gestion est encadrée par des ententes de service qui prévoient les modalités d'exécution du mandat ainsi que les honoraires à verser en contrepartie des services rendus.

■ Sources de financement

Le financement du programme TECQ provient de quatre sources de revenus, dont trois sont sous la responsabilité de la SOFIL :

- le Fonds de la taxe sur l'essence (FTE);
- les droits sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée :
 - droit d'immatriculation additionnel⁷,
 - droit d'acquisition⁸;
- les revenus d'intérêts sur les placements de la SOFIL.

Par ailleurs, le MAMOT et le MTMDET contribuent également au financement du programme TECQ au moyen de crédits budgétaires.

⁷ Depuis le 1^{er} janvier 2005, la SAAQ perçoit un droit d'immatriculation additionnel sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée et verse une portion prédéterminée des recettes à la SOFIL conformément aux dispositions du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2).

⁸ Depuis le 1^{er} septembre 2016, la SAAQ perçoit le droit d'acquisition au moment de l'immatriculation de tout véhicule muni d'un moteur de forte cylindrée. Une portion prédéterminée des recettes est versée à la SOFIL conformément aux dispositions du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2).

■ Clientèles admissibles

Les municipalités du Québec, les municipalités régionales de comté, les communautés métropolitaines, les régies intermunicipales, les sociétés de transport, les conseils intermunicipaux et régionaux de transport et l'Administration régionale Kativik sont les clientèles admissibles au programme.

■ Modalités de versement

Pour bénéficier d'un financement provenant du programme, chaque projet ou programmation de travaux doit être préalablement approuvé par le ministre responsable.

Dans le cas des projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures, les travaux déposés sous la forme d'une programmation quinquennale doivent être approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire⁹.

Pour les projets d'infrastructures de transport en commun, les projets doivent être approuvés par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Les municipalités et les organismes de transport en commun sont libres d'utiliser leur enveloppe quinquennale du programme TECQ au rythme qui leur convient, ce qui leur confère une grande flexibilité dans la planification de leurs investissements.

Au terme des travaux, une reddition de comptes finale est exigée des bénéficiaires afin que le respect de l'application des conditions de versement soit vérifié. Un rapport d'un auditeur peut également être exigé. Une fois ces conditions remplies, la somme retenue sur des versements approuvés peut être versée aux bénéficiaires.

Lorsque des sommes demeurent ou redeviennent disponibles (non engagées) au terme d'une période donnée et des vérifications finales, un transfert d'enveloppe doit être effectué afin qu'elles puissent être réallouées aux municipalités et aux organismes municipaux.

⁹ Les projets d'infrastructures de voirie locale sont d'abord soumis à l'approbation du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports avant d'être autorisés par le MAMOT dans le cadre du dépôt de la programmation de travaux.

■ Les enveloppes du programme

Cette section présente les enveloppes du programme et leur évolution en fonction des transferts d'enveloppes effectués.

Enveloppes initiales du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec – Par catégorie d'infrastructures et par source de financement (en millions de dollars)

	2005-2010	2010-2014	2014-2019	Total
Eau potable, eaux usées, voirie locale et autres types d'infrastructures				
Gouvernement fédéral	928,1	1 479,7	1 885,1	4 292,9
Gouvernement du Québec	383,6	607,0	779,4	1 770,0
Revenus d'intérêts	—	13,2	7,5	20,7
Sous-total – Eau potable, eaux usées, voirie locale et autres types d'infrastructures	1 311,7	2 099,8	2 672,0	6 083,5
Transport en commun				
Gouvernement fédéral	411,8	370,0	471,3	1 253,0
Gouvernement du Québec	92,2	299,7	494,3	886,2
Revenus d'intérêts	—	30,3	17,5	47,8
Sous-total – Transport en commun	504,0	700,0	983,0	2 187,0
Enveloppe totale	1 815,7	2 799,9	3 655,0	8 270,5
Gouvernement fédéral	1 339,9	1 849,7	2 356,4	5 545,9
Gouvernement du Québec	475,8	906,7	1 273,7	2 656,2
Revenus d'intérêts	—	43,5	25,0	68,4

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ministère des Finances et ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

■ Transferts et ajouts d'enveloppes effectués

Au cours des années, les enveloppes initiales ont été modifiées par des transferts effectués entre enveloppes, conformément aux dispositions des ententes administratives Canada-Québec relatives au FTE.

Les transferts d'enveloppes sont effectués lors de l'adoption d'un nouveau plan d'investissements, lorsque requis.

▪ **Enveloppes actuelles**

À la suite de ces transferts, le programme TECQ 2014-2019 dispose désormais d'une enveloppe de 3,8 milliards de dollars, soit :

- près de 2,7 milliards de dollars (70 %) pour la réalisation de projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales;
- plus de 1,1 milliard de dollars (30 %) pour la réalisation de projets d'infrastructures de transport en commun.

Enveloppes actuelles du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec – Par catégorie d'infrastructures et par source de financement
(en millions de dollars)

	2005-2010	2010-2014	2014-2019	Total
Eau potable, eaux usées, voirie locale et autres types d'infrastructures				
Gouvernement fédéral	928,1	1 479,7	1 885,1	4 292,9
Gouvernement du Québec	385,7	609,9	779,4	1 775,0
Revenus d'intérêts	—	13,2	7,5	20,7
Sous-total – Eau potable, eaux usées, voirie locale et autres types d'infrastructures	1 313,8	2 102,9	2 671,9	6 088,6
Transport en commun				
Gouvernement fédéral	383,9	351,6	517,5	1 253,1
Gouvernement du Québec	85,9	185,6	614,7	886,2
Revenus d'intérêts	—	30,3	17,5	47,8
Sous-total – Transport en commun	469,8	567,5	1 149,7	2 187,0
Enveloppe totale	1 783,6	2 670,3	3 821,7	8 275,6
Gouvernement fédéral	1 312,0	1 831,3	2 402,6	5 545,9
Gouvernement du Québec	471,6	795,5	1 394,1	2 661,2
Revenus d'intérêts	—	43,5	25,0	68,5

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ministère des Finances et ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

□ État des enveloppes au 31 mars 2017

Cette section présente l'état des enveloppes du programme TECQ par catégorie d'infrastructures. La ventilation des enveloppes par municipalités ou par organismes de transport en commun est présentée en annexes du présent rapport.

■ TECQ 2005-2010

Le programme TECQ 2005-2010 est fermé depuis le 31 décembre 2009. Aucun nouveau projet ne peut être approuvé. Seuls les projets approuvés avant l'échéance peuvent bénéficier des fonds restants (solde d'engagement).

Il disposait d'une enveloppe de 1 783,6 millions de dollars, soit 1 313,8 millions de dollars pour la réalisation de projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures, et 469,8 millions de dollars pour la réalisation de projets d'infrastructures de transport en commun.

Au 31 mars 2017, 1,4 million de dollars restent à être versés aux bénéficiaires. Ce solde d'engagement est attribuable au délai de réalisation d'un projet d'infrastructures de transport en commun.

Pour l'exercice 2016-2017, les investissements réalisés s'élèvent à près de 0,3 million de dollars.

État de l'enveloppe du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2005-2010 au 31 mars 2017 – Par catégorie d'infrastructures (en millions de dollars, sauf indication contraire)

Catégorie d'infrastructures	Enveloppe ⁽¹⁾ (A)	Engagements (B)	Investissements réalisés ⁽²⁾ (C)	Solde d'engagements (B) – (C)	Solde d'enveloppe disponible (A) – (B)
Eau potable, eaux usées, voirie locale et autres types d'infrastructures	1 313,8	1 313,8	1 313,8	—	—
<i>Taux de réalisation des engagements (%)</i>			100,0		
Transport en commun	469,8	469,8	468,4	1,4	—
<i>Taux de réalisation des engagements (%)</i>			99,7		
TOTAL	1 783,6	1 783,6	1 782,2	1,4	—
<i>Taux de réalisation des engagements (%)</i>			99,9		

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Enveloppe révisée selon le décret numéro 237-2017 du 22 mars 2017.

(2) Les investissements réalisés correspondent aux subventions constatées à titre de dépenses aux états financiers de la Société de financement des infrastructures locales du Québec et à la valeur des projets réalisés et financés par les crédits budgétaires du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Sources : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

■ TECQ 2010-2014

Le programme TECQ 2010-2014 est fermé depuis le 31 décembre 2013. Aucun nouveau projet ne peut être approuvé. Seuls les projets approuvés avant l'échéance peuvent bénéficier des fonds restants (solde d'engagement).

Il disposait d'une enveloppe de 2 670,4 millions de dollars, dont 2 102,9 millions de dollars ont été attribués à des projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures.

Au 31 mars 2017, 72,1 millions de dollars restent à être versés aux bénéficiaires. Un solde d'enveloppe disponible de 6,5 millions de dollars sera éventuellement transféré à l'enveloppe TECQ 2014-2019 lors de l'adoption d'un nouveau plan d'investissements de la SOFIL.

Pour l'exercice 2016-2017, les investissements réalisés s'élèvent à 14,2 millions de dollars.

État de l'enveloppe du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2014 au 31 mars 2017 – Par catégorie d'infrastructures

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Catégorie d'infrastructures	Enveloppe ⁽¹⁾ (A)	Engagements (B)	Investissements réalisés ⁽²⁾ (C)	Solde d'engagements (B) – (C)	Solde d'enveloppe disponible (A) – (B)
Eau potable, eaux usées, voirie locale et autres types d'infrastructures	2 102,9	2 099,0	2 099,0	—	3,9
<i>Taux de réalisation des engagements (%)</i>			100,0		
Transport en commun	567,5	564,8	492,8	72,1	2,7
<i>Taux de réalisation des engagements (%)</i>			87,2		
TOTAL	2 670,4	2 663,8	2 591,8	72,1	6,5
<i>Taux de réalisation des engagements (%)</i>			97,3		

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Enveloppe révisée selon le décret numéro 237-2017 du 22 mars 2017.

(2) Les investissements réalisés correspondent aux subventions constatées à titre de dépenses aux états financiers de la Société de financement des infrastructures locales du Québec et à la valeur des projets réalisés et financés par les crédits budgétaires du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Sources : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

■ TECQ 2014-2019

Le programme TECQ 2014-2019 dispose d'une enveloppe de 3 821,6 millions de dollars. De cette enveloppe, 2 671,9 millions de dollars (70 %) sont réservés à la réalisation de projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures et 1 149,7 millions de dollars (30 %) sont consacrés à la réalisation de projets d'infrastructures de transport en commun.

Au 31 mars 2017, 737,8 millions de dollars restent à être versés aux bénéficiaires. Une somme de 1 838,5 millions de dollars est disponible pour de nouveaux engagements. Les municipalités et les organismes de transport en commun ont jusqu'au 31 décembre 2018 pour soumettre leurs projets.

Pour l'exercice 2016-2017, les investissements réalisés s'élèvent à 598,1 millions de dollars, un montant similaire aux 621,6 millions de dollars investis au cours de l'exercice précédent. Les engagements s'élèvent quant à eux à 1 983,1 millions de dollars.

État de l'enveloppe du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2019 au 31 mars 2017 – Par catégorie d'infrastructures

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Catégorie d'infrastructures	Enveloppe ⁽¹⁾ (A)	Engagements (B)	Investissements réalisés ⁽²⁾ (C)	Solde d'engagements (B) – (C)	Solde d'enveloppe disponible (A) – (B)
Eau potable, eaux usées, voirie locale et autres types d'infrastructures	2 671,9	1 753,1	1 086,7	666,5	918,8
<i>Taux de réalisation des engagements (%)</i>			62,0		
Transport en commun	1 149,7	229,9	158,7	71,3	919,7
<i>Taux de réalisation des engagements (%)</i>			69,0		
TOTAL	3 821,6	1 983,1	1 245,3	737,8	1 838,5
<i>Taux de réalisation des engagements (%)</i>			62,8		

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Enveloppe révisée selon le décret numéro 237-2017 du 22 mars 2017.

(2) Les investissements réalisés correspondent aux subventions constatées à titre de dépense aux états financiers de la SOFIL et à la valeur des projets réalisés et financés par les crédits budgétaires du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Sources : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

▪ **Répartition des investissements réalisés par priorité de projet au 31 mars 2017**

La Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec et les modalités de versements du programme TECQ 2014-2019 précisent les investissements prioritaires.

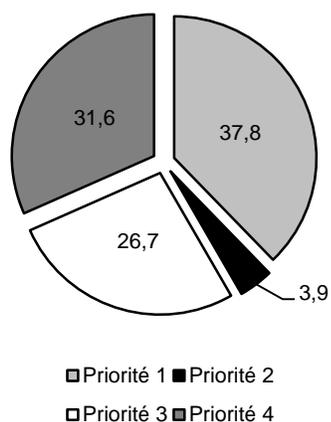
En matière de projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures, les investissements doivent répondre à l'une des quatre priorités suivantes :

- priorité 1 : installation, mise aux normes et mise à niveau d'équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux usées;
- priorité 2 : réalisation d'études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales;
- priorité 3 : renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout;
- priorité 4 : réfection ou amélioration des infrastructures de voirie locale et réalisation d'autres types d'infrastructures ayant une incidence économique, urbaine ou régionale.

À l'égard des projets d'infrastructures de transport collectif, les investissements se répartissent en trois grandes catégories, à savoir :

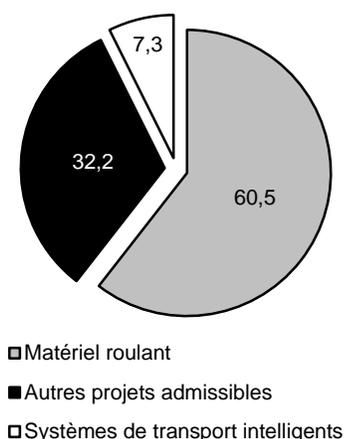
- le matériel roulant;
- les systèmes de transport intelligents;
- les autres projets admissibles, comme l'acquisition de supports à vélo, le remplacement d'abribus ou le prolongement de voies réservées.

Investissements réalisés par catégorie de projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures au 31 mars 2017
(en pourcentage)



Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Investissements réalisés par catégorie de projets d'infrastructures de transport en commun au 31 mars 2017
(en pourcentage)



Source : Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Exemple de projet ayant reçu du financement de la SOFIL en 2016-2017 – Catégorie d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures

Système de traitement par nanofiltration de l'eau souterraine de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac



Description du projet

Le projet consiste à installer un système de traitement par nanofiltration de l'eau souterraine, permettant principalement de réduire la dureté de l'eau, de même que la concentration de fer et de manganèse. Ce système permet d'effectuer un traitement fractionné de l'eau potable, c'est-à-dire que l'eau brute est dirigée vers deux chaînes de traitement parallèles. Une portion de l'eau subit un traitement d'enlèvement du fer et du manganèse et l'autre portion subit un traitement d'adoucissement au moyen d'un procédé de traitement membranaire de type nanofiltration.

La présence excessive de manganèse dans l'eau potable représente un enjeu majeur pour la Ville. Le manganèse cause des désagréments importants, notamment des dépôts noirâtres dans les équipements sanitaires, les douches, les baignoires, les piscines, etc.

Financement du projet

Les coûts totaux de la mise en place du système s'élèvent à 7,4 millions de dollars. De ce montant, 5 millions de dollars proviennent du programme TECQ 2014-2019. La part du gouvernement du Canada s'élève à 3,5 millions de dollars et celle du Québec à 1,5 million de dollars. Pour sa part, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac investit 2,4 millions de dollars.

Crédit photo : Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Exemples de projets ayant reçu du financement de la SOFIL en 2016-2017 – Catégorie d’infrastructures de transport en commun

Remplacement de quinze autobus – Société de transport de l’Outaouais



Description du projet

Le projet de la Société de transport de l’Outaouais consiste au remplacement de quinze autobus conventionnels par des autobus de type hybrides (diesel-électrique), dont huit sont des autobus articulés.

L’acquisition de ces quinze nouveaux autobus hybrides s’inscrit dans le virage prôné par le gouvernement du Québec visant à promouvoir des technologies propres en matière de transport collectif durable.

Financement du projet

Les coûts d’acquisition de ces quinze autobus hybrides s’élèvent à 14,5 millions de dollars. De ce montant, 12,3 millions de dollars proviennent du programme TECQ 2014-2019. La part du gouvernement du Canada s’élève à 7,3 millions de dollars, et celle du Québec à 5 millions de dollars. Pour sa part, la Société de transport de l’Outaouais investit 2,2 millions de dollars.

Source : Société de transport de l’Outaouais.

Système d’information aux voyageurs – Conseil régional de transport de Lanaudière



Description du projet

Avec l’acquisition d’un système d’information aux voyageurs, le Conseil régional de transport de Lanaudière (CRTL) a pour objectif d’améliorer son service à la clientèle afin de maintenir son achalandage actuel. Ce système permettra notamment aux usagers d’être informés en temps réel des heures de passage à l’arrêt, des retards et des interruptions de service. Ce système permettra également d’obtenir rapidement l’horaire planifié d’un trajet et de trouver l’arrêt d’autobus le plus près d’une position donnée.

Financement du projet

Le coût d’implantation du logiciel s’élève à 5,1 millions de dollars. De ce montant, 4,3 millions de dollars proviennent du programme TECQ 2014-2019. La part du gouvernement du Canada s’élève à 2,5 millions de dollars et celle du Québec à 1,8 million de dollars. Pour sa part, le CRTL investit 0,8 million de dollars.

Source : Conseil régional de transport de Lanaudière.



REVUE FINANCIÈRE 2016-2017

La présente section passe en revue les résultats d'exploitation de la SOFIL pour l'exercice clos le 31 mars 2017, sa situation financière ainsi que les perspectives 2017-2018.

Cette section doit être lue conjointement avec les états financiers présentés à la section suivante, ceux-ci ayant été préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

▣ Les résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars 2017, l'excédent d'exercice de la SOFIL s'élève à 44,7 millions de dollars, en hausse de 29,4 millions de dollars (191,8 %) par rapport à l'exercice précédent.

Cette amélioration du résultat annuel s'explique par une diminution des charges de 80,6 millions de dollars (-14,2 %), supérieure à la baisse constatée des revenus de 51,3 millions de dollars (-8,8 %). Essentiellement, ces charges sont constituées des dépenses de transferts, c'est-à-dire des investissements des municipalités et des organismes de transport en commun.

Sommaire des résultats pour l'exercice clos le 31 mars 2017

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

	2016-2017	2015-2016	Variation	Variation (%)
Revenus				
Transferts du gouvernement fédéral – FTE	429 458	496 608	-67 150	-13,5
Droits sur les véhicules munis de moteur de forte cylindrée				
Droit d'immatriculation additionnel	89 605	75 550	14 054	18,6
Droit d'acquisition ⁽¹⁾	4 215	—	4 215	100,0
Sous-total	93 820	75 550	18 270	24,2
Revenus d'intérêt	7 379	9 768	-2 389	-24,5
	530 657	581 926	-51 270	-8,8
Charges				
Transferts octroyés	483 081	562 613	-79 532	-14,1
Autres dépenses	2 887	3 999	-1 113	-27,8
Sous-total	485 968	566 613	-80 646	-14,2
Excédent d'exercice	44 689	15 314	29 376	191,8

Note : Les données ayant été arrondies, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) La SOFIL reçoit une portion des revenus de ce droit depuis son entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2016.

Source : Ministère des Finances.

■ Revenus

■ Transferts du gouvernement fédéral

En 2016-2017, les revenus de transfert du gouvernement fédéral atteignent 429,5 millions de dollars, en baisse de 67,1 millions de dollars (-13,5 %) comparativement à l'exercice précédent. Cette diminution s'explique par la baisse des investissements des municipalités et des organismes de transport collectif au cours de la dernière année.

En vertu des normes comptables existantes, les transferts fédéraux reçus sont reportés aux revenus octroyés de l'exercice où une dépense de transfert est constatée (engagée).

Transferts du gouvernement fédéral et transferts octroyés par catégorie d'infrastructures (en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2016-2017	2015-2016	Variation	Variation (%)
Transferts fédéraux reçus⁽¹⁾	487,0	458,2	28,8	6,3
Transferts fédéraux octroyés⁽²⁾				
Infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et autres types d'infrastructures	398,0	418,6	-20,6	-4,9
Infrastructures de transport en commun	31,5	78,0	-46,5	-59,6
TOTAL	429,5	496,6	-67,1	-13,5

Note : Les données ayant été arrondies, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Transferts constatés à titre de revenus reportés au passif de la SOFIL.

(2) Sommes constatées à titre de revenus d'exercice. À noter que les revenus de transferts fédéraux sont comptabilisés au rythme de la constatation des dépenses de transferts aux municipalités et aux organismes de transport collectif.

Source : Ministère des Finances.

■ Droits sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée

Depuis le 1^{er} septembre 2016, la SOFIL partage désormais les recettes liées aux droit d'immatriculation additionnel et au nouveau droit d'acquisition avec le Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) jusqu'à concurrence d'un montant de 30 millions de dollars annuellement. Le solde des recettes générées par ces droits est entièrement dédié à la SOFIL. Cette mesure a été annoncée par le gouvernement du Québec lors du point sur la situation économique et financière du Québec de l'automne 2014.

■ **Droit d'immatriculation additionnel**

Les recettes provenant de l'application du droit d'immatriculation additionnel sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée ont diminué de 12,1 millions de dollars (-14,2 %) en 2016-2017, passant de 85,1 millions de dollars à 73 millions de dollars.

Cette diminution s'explique entre autres par le partage de la moitié des recettes mensuelles du droit d'immatriculation additionnel et du droit d'acquisition avec le FORT depuis le 1^{er} septembre 2016, ce qui a eu pour effet de diminuer les recettes octroyées à la SOFIL par rapport à l'année précédente.

Toutefois, les revenus ont augmenté de 14,1 millions de dollars (18,6 %) pour le même exercice en raison de l'incidence favorable des recettes reçues en 2015-2016 sur les revenus de 2016-2017. L'écart entre l'évolution des recettes et celle des revenus découle de la méthode comptable utilisée. En effet, les revenus associés au droit d'immatriculation additionnel sont comptabilisés en fonction de la période de référence couverte, car ce droit est remboursable sur demande. Par exemple, le droit perçu en janvier 2016 (montant payable pour une période de douze mois consécutifs) est comptabilisé aux revenus mensuels à raison de 1/12 par mois, de février 2016 à janvier 2017.

Conséquemment à ce qui précède, la SOFIL constatera une diminution des revenus de ce droit lors du prochain exercice financier.

▪ **Droit d'acquisition**

Le droit d'acquisition a été mis en place le 1^{er} septembre 2016. En 2016-2017, la part des revenus du droit revenant à la SOFIL s'est élevée à 4,2 millions de dollars. Comme ce droit n'est pas remboursable, les recettes sont comptabilisées en revenus au moment de leur réception.

Une hausse des revenus provenant du droit d'acquisition est attendue en 2017-2018 puisque ce droit sera perçu pendant une période de douze mois, comparativement aux six mois d'application de la loi en 2016-2017.

Recettes et revenus des droits sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2016-2017	2015-2016	Variation	Variation (%)
Droit d'immatriculation additionnel				
Recettes ⁽¹⁾	73,0	85,1	-12,1	-14,2
Revenus ⁽²⁾	89,6	75,6	14,1	17,6
Droit d'acquisition				
Revenus ⁽³⁾	4,2	—	4,2	100,0
Transactions (nombre)	1 142 521	1 073 632	68 889	6,4

Note : Les données ayant été arrondies, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Sommes comptabilisées à titre de contributions reportées au passif de la SOFIL.

(2) Revenus d'exercice.

(3) Droit perçu depuis le 1^{er} septembre 2016.

Source : Ministère des Finances.

■ Dépenses

■ Transferts octroyés aux municipalités et aux organismes municipaux

La baisse des investissements de la part des municipalités et des organismes de transport en commun en 2016-2017 a entraîné une diminution des dépenses de transferts de 79,5 millions de dollars (-14,1 %) par rapport à l'exercice financier précédent, pour atteindre 483,1 millions de dollars.

Une part importante de cette diminution reflète la baisse des investissements dans les infrastructures de transport en commun, financés par le programme TECQ, de la part des sociétés de transport en commun. Cette situation s'explique par le transfert de projets initialement prévus au programme TECQ vers le Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (FITC).

— Dans le cadre du nouveau FITC, une entente a été conclue en 2016 en vertu de laquelle le gouvernement fédéral prévoit investir une somme totale de 923,7 millions de dollars dans la réalisation de projets de transport en commun au Québec. Ce programme doit prendre fin le 31 mars 2018.

Transferts octroyés par programmes d'aide

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2016-2017	2015-2016	Variation	Variation (%)
Programme TECQ				
Infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et autres types d'infrastructures	431,6	448,3	-16,7	-4,7
Infrastructures de transport en commun	47,3	109,4	-62,1	-56,8
Sous-total	478,9	557,7	-78,8	-14,1
Programme FIMR ⁽¹⁾	2,8	3,0	-0,2	-6,4
Programme FCIS ⁽¹⁾	0,9	1,0	-0,1	-15,2
Programme PIQM ⁽¹⁾	0,6	0,9	-0,3	-36,9
TOTAL	483,1	562,6	-79,5	-14,1

Note : Les données ayant été arrondies, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Pour ces programmes, la dépense consiste en frais d'intérêts assumés sur la dette relative inscrite aux états financiers de la SOFIL.

Ces programmes étant terminés, il n'y a pas de nouveaux investissements.

Source : Ministère des Finances.

■ Autres dépenses (honoraires d'administration et frais divers)

Les charges liées aux activités d'exploitation et les charges financières totalisent 2,9 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 1,1 million de dollars (-27,8 %) en regard de l'exercice antérieur.

Cet écart s'explique principalement par la baisse des honoraires d'administration versés au MAMOT pour la gestion du volet Infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et autres types d'infrastructures du programme TECQ.

□ La situation financière au 31 mars 2017

■ Excédent cumulé

Au 31 mars 2017, l'excédent cumulé se chiffre à 222,9 millions de dollars, ce qui constitue une augmentation de 44,7 millions de dollars comparativement à la même période l'an dernier.

L'amélioration de la situation financière est attribuable à une croissance plus marquée des actifs (241,1 millions de dollars), plus particulièrement de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements, que la hausse constatée du passif (196,4 millions de dollars).

État de la situation financière au 31 mars 2017

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

	2016-2017	2015-2016	Variation	Variation (%)
ACTIFS FINANCIERS				
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements	1 325 922	1 030 307	295 615	28,7
À recevoir du gouvernement du Québec	275 979	323 409	-47 429	-14,7
Droits d'immatriculation additionnels à recevoir	15 988	24 166	-8 178	-33,8
Droits d'acquisition à recevoir	916	—	916	100,0
Autres actifs financiers	4 892	4 739	153	3,2
Sous-total – Actifs financiers	1 623 698	1 382 621	241 077	17,4
PASSIFS				
Créditeurs et dépenses à payer	453 702	248 572	205 130	82,5
Transferts et contributions reportés	676 129	635 231	40 898	6,4
Dû au gouvernement du Québec	9	—	9	100,0
Obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires	270 968	320 617	-49 649	-15,5
Sous-total – Passifs	1 400 808	1 204 420	196 388	16,3
EXCÉDENT NET ET EXCÉDENT CUMULÉ	222 890	178 201	44 689	25,1

■ Actifs financiers

Au 31 mars 2017, la Société affiche un actif de 1 623,7 millions de dollars, en croissance de 241,1 millions de dollars (17,4 %) comparativement à l'exercice précédent.

Le poste « trésorerie (encaisse), équivalents de trésorerie et placements » s'est accru de 295,6 millions de dollars, pour s'établir à 1 325,9 millions de dollars. Cette hausse s'explique par des transferts moindres aux municipalités et aux organismes de transport en commun (déboursés) que les encaissements reçus en cours d'année.

■ Autres actifs

Le poste « autres actifs financiers » comprend les intérêts à recevoir (4,1 millions de dollars) et des transferts à recevoir de la Société de transport de Montréal (STM) pour un montant de subvention versé en trop (0,8 million de dollars).

■ Passifs

Les passifs totalisent 1 400,8 millions de dollars au 31 mars 2017 comparativement à 1 204,4 millions de dollars pour l'exercice précédent, soit une hausse de 196,4 millions de dollars (16,3 %). Cette augmentation est attribuable à la croissance des créditeurs et des charges à payer ainsi que des transferts et des contributions reportés.

■ Créditeurs et charges à payer

Au 31 mars 2017, le poste « créditeurs et charges à payer » s'élève à 453,7 millions de dollars, en hausse de 205,1 millions de dollars par rapport à la même période l'an dernier.

— Cette hausse est attribuable à la comptabilisation à titre de charges et de charges à payer des travaux complétés au 31 mars 2017, mais dont le déboursé n'a pas été effectué en raison des modalités de versement du programme TECQ.

■ Transferts et contributions reportés

Au 31 mars 2017, le poste « transferts et contributions reportés » se solde à 676,1 millions de dollars, en croissance de 40,9 millions de dollars par rapport à l'année précédente.

— Cette progression témoigne de la diminution des dépenses de transferts aux municipalités et aux organismes de transport en commun.

□ Les perspectives

L'exercice 2017-2018 et les suivants seront marqués par la poursuite du plan d'investissements de la Société qui totalisera 4,4 milliards de dollars au terme de la période 2017-2022.

Les sommes prévues dans le plan d'investissements sont réparties entre les catégories suivantes :

— eau potable, eaux usées, voirie locale et autres types d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales, comme les infrastructures qui servent, par exemple, à la gestion des matières résiduelles et à l'amélioration énergétique des bâtiments (3 milliards de dollars; 68 % de l'enveloppe);

— transport en commun (1,4 milliard de dollars, 32 % de l'enveloppe).

Pour l'exercice financier 2017-2018, les investissements devraient être en croissance par rapport à 2016-2017 et pourraient s'élever à 838 millions de dollars, dont 629,3 millions de dollars seraient assumés par la SOFIL. La différence, 208,7 millions de dollars, serait assumée par le MAMOT et par le MTMDET.

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

Rapport de la direction	27
Rapport de l'auditeur indépendant	29
État des résultats	31
État de l'excédent cumulé et de la variation des actifs financiers nets	32
État de la situation financière.....	33
État des flux de trésorerie	34
Notes complémentaires.....	35

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société de financement des infrastructures locales du Québec, ci-après appelée « Société », ont été dressés par la direction qui est responsable de la préparation et de la présentation des informations financières ainsi que de l'intégrité et de la fidélité des données, notamment en ce qui concerne les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix des méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction de la Société exerce les contrôles internes qui s'imposent de façon à ce que l'utilisateur soit raisonnablement assuré que l'information financière est pertinente et fiable et que les actifs sont adéquatement protégés. La direction de la Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration de la Société, lequel surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, a approuvé les états financiers. Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Marc Grandisson,
Président du conseil d'administration



Étienne Paré,
Secrétaire du conseil d'administration

Québec, le 10 juillet 2017



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de financement des infrastructures locales du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, l'état des résultats, l'état de l'excédent cumulé et de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de financement des infrastructures locales du Québec au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,

 *Guylaine Leclerc* FCPA auditrice, FCA

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA
Québec, le 10 juillet 2017

Société de financement des infrastructures locales du Québec
État des résultats

De l'exercice clos le 31 mars 2017

(en milliers de dollars)

	2017	2017	2016
	Budget	Réel	Réel
REVENUS			
Transferts			
Gouvernement du Canada – Taxe sur l'essence	582 101	429 458	496 608
Droits d'immatriculation additionnels – SAAQ ⁽¹⁾	86 600	89 605	75 550
Droits d'acquisition – SAAQ ⁽¹⁾		4 215	—
Intérêts (note 3)	6 880	7 379	9 768
	675 581	530 657	581 926
CHARGES			
Transferts octroyés			
Programme d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures	496 806	431 556	448 316
Programme d'infrastructures de transport en commun	194 305	47 256	109 375
Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR)	3 137	2 814	3 007
Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS)	1 043	903	1 039
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)	781	552	876
Honoraires d'administration (note 4)	4 031	2 882	3 996
Frais financiers	4	—	—
Frais de déplacement et représentation	1	5	3
	700 108	485 968	566 612
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	(24 527)	44 689	15 314

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

(1) Société de l'assurance automobile du Québec.

Société de financement des infrastructures locales du Québec
État de l'excédent cumulé et de la variation des actifs financiers nets

De l'exercice clos le 31 mars 2017

(en milliers de dollars)

	2017	2017	2016
	Budget	Réel	Réel
EXCÉDENT CUMULÉ ET ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	185 836	178 201	162 887
Excédent (Déficit) annuel	(24 527)	44 689	15 314
EXCÉDENT CUMULÉ ET ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	161 309	222 890	178 201

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société de financement des infrastructures locales du Québec
État de la situation financière

Au 31 mars 2017
(en milliers de dollars)

	2017	2016
	Réel	Réel
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	279 111	5
Équivalents de trésorerie (note 5)	249 993	398 049
À recevoir du gouvernement du Québec	275 979	323 409
Intérêts courus à recevoir	4 091	3 750
Placements (note 6)	796 819	632 253
Sommes à recevoir de la STM ⁽¹⁾	801	989
Droits d'immatriculation additionnels et droits d'acquisition à recevoir – SAAQ	16 904	24 166
	1 623 698	1 382 621
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	453 702	248 572
Transferts et contributions reportés (note 8)	676 129	635 231
Dû au gouvernement du Québec (note 9)	9	—
Obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires (note 10)	270 968	320 617
	1 400 808	1 204 420
ACTIFS FINANCIERS NETS ET EXCÉDENT CUMULÉ	222 890	178 201

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

(1) Société de transport de Montréal.

Pour le conseil d'administration,



Marc Grandisson, président



Étienne Paré, secrétaire

Société de financement des infrastructures locales du Québec
État des flux de trésorerie

De l'exercice clos le 31 mars 2017

(en milliers de dollars)

	2017	2016
	Réel	Réel
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel	44 689	15 314
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Ajustement lié à la méthode des taux d'intérêts effectifs	10 962	8 178
Virement des transferts et des contributions reportés	(523 278)	(572 158)
	<u>(467 627)</u>	<u>(548 666)</u>
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement		
Intérêts courus à recevoir	(341)	2 989
Droits d'immatriculation additionnels et droits d'acquisition à recevoir – SAAQ	7 262	(5 011)
Sommes à recevoir de la STM	188	192
Créditeurs et charges à payer	205 130	17 690
À recevoir du gouvernement du Québec	47 430	62 206
Transferts et contributions reportés	564 176	543 331
Obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires	(49 649)	(54 207)
	<u>774 196</u>	<u>567 190</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	306 569	18 524
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Placements effectués	(1 092 437)	(1 318 225)
Produit de dispositions et de rachats de placements	916 909	1 429 552
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	(175 528)	111 327
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Emprunts effectués	329 580	602 409
Remboursements sur emprunts	(329 571)	(614 958)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	9	(12 549)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	131 050	117 302
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	398 054	280 752
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	529 104	398 054

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Intérêts encaissés : 19 466 (2016 : 21 760)

Intérêts déboursés : 11 672 (2016 : 14 814)

Société de financement des infrastructures locales du Québec
Notes complémentaires

De l'exercice clos le 31 mars 2017
(en milliers de dollars)

1. Statut constitutif et nature des activités

La Société de financement des infrastructures locales du Québec (la Société) est une personne morale, mandataire de l'État, instituée en vertu de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec (RLRQ, chapitre S-11.0102) en date du 17 décembre 2004. Elle a pour mission de verser une aide financière aux municipalités et aux organismes municipaux pour contribuer à la réalisation de projets d'infrastructures en matière d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et de transport en commun ainsi que de projets d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales.

Les revenus de la Société proviennent de transferts du gouvernement du Canada, de droits d'immatriculation additionnels et droits d'acquisition à l'égard de véhicules munis de moteur de forte cylindrée et, si nécessaire, de transferts du gouvernement du Québec. Les droits d'immatriculation additionnels et droits d'acquisition sont perçus par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour le compte de la Société.

En vertu de l'article 985 de la Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3) et de l'article 149 (1) d) de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C., 1985, chapitre 1, 5^e suppl.), la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

☐ Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

☐ Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels, s'il y a lieu, à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers.

Des estimations et des hypothèses ont été utilisées pour évaluer plusieurs éléments importants des états financiers tels que les droits d'immatriculation additionnels et droits d'acquisition, les transferts, certaines charges à payer, l'échéancier des versements en capital en lien avec l'obligation découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires et les obligations contractuelles.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Certains de ces éléments font l'objet d'une incertitude relative à la mesure. C'est le cas des revenus provenant des transferts du gouvernement du Canada et des charges constituées des transferts octroyés aux municipalités pour le programme d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures ainsi que les passifs et les obligations contractuelles s'y rapportant. En effet, ceux-ci sont constatés sur la base de l'estimation des travaux réalisés fournie par les municipalités soit avant que toute l'information nécessaire sur ces travaux soit obtenue par la Société.

Ainsi, les résultats réels peuvent différer substantiellement des meilleures estimations établies par la direction.

Instruments financiers

Tous les instruments financiers de la Société sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement et sont évalués selon la méthode du taux d'intérêts effectif.

Les actifs se qualifiant d'instruments financiers sont composés de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des intérêts courus à recevoir, des placements, des droits d'immatriculation additionnels et droits d'acquisition à recevoir – SAAQ et des sommes à recevoir de la STM.

Les passifs se qualifiant d'instruments financiers sont composés des postes suivants : créditeurs et charges à payer, obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires.

À chaque fin d'exercice, si une indication objective de dépréciation des actifs financiers existe, ceux-ci sont évalués pour déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est présenté à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

Revenus

■ Transferts du gouvernement du Canada

Les revenus de transfert du gouvernement du Canada sont constatés dans les revenus de l'année financière au cours de laquelle ils sont autorisés par le gouvernement cédant et durant laquelle la Société respecte tous les critères d'admissibilité. Ils sont comptabilisés dans le poste transferts et contributions reportés lorsque les stipulations exigées par le gouvernement cédant quant à l'utilisation des sommes reçues ou quant aux actions à poser pour le conserver créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Lorsqu'un passif est constaté, le revenu de transfert est comptabilisé dans les revenus au fur et à mesure que les conditions relatives aux passifs sont réglées.

■ Droits d'immatriculation additionnels

Les droits d'immatriculation additionnels sont présentés à titre de transferts et contributions reportés et sont comptabilisés aux revenus en fonction de la période de référence couverte par ces droits exigibles puisqu'ils sont remboursables sur demande.

2. Principales méthodes comptables (suite)

■ Droits d'acquisition

Les droits d'acquisition sont présentés à titre de transferts et comptabilisés dans l'année financière au cours de laquelle ont lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu, lorsque le montant est déterminable et que sa réception est raisonnablement assurée.

■ Intérêts

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

□ Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'année financière au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens et services obtenus au cours de l'exercice ainsi que les pertes réalisées.

Les transferts relatifs à l'aide financière octroyée aux municipalités et aux organismes municipaux sont comptabilisés à titre de charge dans l'exercice où le transfert est autorisé et lorsque le bénéficiaire a respecté tous les critères d'admissibilité.

□ Actifs financiers

■ Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des soldes en banque et des placements dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition, et le cas échéant, du découvert bancaire lorsque celui-ci varie fréquemment entre le découvert et le disponible.

■ Droits d'immatriculation additionnels et droits d'acquisition à recevoir – SAAQ

Les droits d'immatriculation additionnels et droits d'acquisition à recevoir – SAAQ sont constatés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces droits.

3. Intérêts

	2017	2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 393	2 686
Placements	4 986	7 082
	7 379	9 768

4. Honoraires d'administration

	2017	2016
Frais de gestion relatifs aux ententes de services avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, la SAAQ et le ministère des Finances	1 968	3 135
Frais de perception de la SAAQ – droits d'immatriculation additionnels et droits d'acquisition	914	861
	2 882	3 996

5. Équivalents de trésorerie

	2017	2016
Billets à escompte		
Gouvernement du Québec : (2016 : taux fixe entre 0,58 % et 0,60 %, échus en avril 2016, valeur nominale : 224 835)	—	224 804
Billet à terme au porteur		
Banque Nationale du Canada, taux fixe de 0,50 %, échéant en avril 2017, valeur nominale : 250 000 (2016 : taux fixe de 0,50 %, échu en avril 2016, valeur nominale : 173 245)	249 993	173 245
	249 993	398 049

6. Placements

	2017	2016
Obligations		
Émetteur apparenté, taux variable correspondant au taux CDOR + marge de 0,265 % ayant varié entre 0,85 % à 0,96 % au cours de l'exercice, échéant en avril 2017, valeur nominale : 492 000 (2016 : taux variable correspondant au taux CDOR + marge de 0,27 % ayant varié entre 0,75 % à 0,99 % au cours de l'exercice, échéance entre juin et octobre 2016, valeur nominale : 326 900)	492 161	327 941
Émetteur apparenté, taux fixe entre 0,69 % et 0,74 %, échéant entre juin et décembre 2017, valeur nominale : 293 000 (2016 : taux fixe entre 0,49 % et 0,83 %, échéance entre juin et décembre 2016, valeur nominale : 272 500)	297 827	277 830
Émetteurs non apparentés, taux fixe entre 1,60 % et 1,61 %, échéant entre juin et septembre 2017, valeur nominale : 6 828 (2016 : taux effectif entre 1,44 % et 1,61 %, échéance entre avril 2016 et septembre 2017, valeur nominale : 26 428)	6 831	26 482
	796 819	632 253

7. Crédoeurs et charges à payer

	2017	2016
Honoraires d'administration	965	842
Transferts aux municipalités et aux organismes municipaux – comptant	447 478	241 572
Transferts – intérêts	5 259	6 158
	453 702	248 572

8. Transferts et contributions reportés

	2017	2016
Transferts – Gouvernement du Canada – Taxe sur l'essence		
Solde au début de l'exercice	580 994	619 383
Sommes obtenues de l'exercice courant	486 975	458 219
Virement de l'exercice	(429 458)	(496 608)
Solde à la fin de l'exercice	638 511	580 994
Droits d'immatriculation additionnels – SAAQ		
Solde au début de l'exercice	54 237	44 675
Contributions obtenues de l'exercice courant	77 201	85 112
Virement de l'exercice	(93 820)	(75 550)
Solde à la fin de l'exercice	37 618	54 237
	676 129	635 231

9. Dû au gouvernement du Québec

	2017	2016
Facilité de crédit autorisée du ministre des Finances de 25 000. Les montants prélevés porteront intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada pendant la durée de cette avance. Le taux préférentiel était de 2,70 % pour 2017 et 2016.	9	—
	9	—

10. Obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires

Les obligations découlant de ces ententes de transfert sont des emprunts contractés par des bénéficiaires pour le financement d'infrastructures de divers programmes qui portent intérêt à des taux variant de 1,25 % à 8,0 % (2016 : 1,50 % à 8,0 %). Le remboursement de capital est établi sur une période allant de 2017-2018 à 2022-2023 et subséquentes dont l'échéance maximale est 2031.

Par ailleurs, suite à la vérification finale de certains projets de la STM qui ont été réalisés en 2012, le montant de la subvention autorisée par la Société a été revu à la baisse. Comme le financement des projets avait déjà été obtenu par la STM, il a été convenu de maintenir les paiements selon la cédule initiale, soit de 2012-2021 aux taux variant de 2,71 % à 4,10 %, et que la STM rembourse le montant autorisé en trop, de 1 847, au même rythme et aux mêmes conditions que la cédule initiale.

L'échéancier suivant présente les versements annuels prévus. Les versements effectués au cours de l'exercice sont de 49 649 (2016 : 54 207).

Échéancier des versements en capital et intérêts⁽¹⁾

Exercices financiers	Capital	Intérêts
2017-2018	48 543	9 940
2018-2019	47 125	8 223
2019-2020	39 154	6 617
2020-2021	31 515	5 302
2021-2022	20 479	4 221
2022-2023 et subséquentes	84 152	17 506
	270 968	51 809

(1) Cet échéancier inclut les versements prévus pour les obligations en attente de financement.

11. Obligations contractuelles

La Société s'est engagée à verser une aide financière à divers municipalités et organismes municipaux en vertu des programmes suivants :

	2017	2016
Programme de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec		
Programme d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures	447 731	406 415
Programme d'infrastructures de transport en commun	138 845	209 616
	586 576	616 031

11. Obligations contractuelles (suite)

Échéancier des obligations contractuelles

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Programme d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures	357 482	90 249	—	—
Programme d'infrastructures de transport en commun	67 467	36 570	34 744	64
	424 949	126 819	34 744	64

12. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

☐ Risque de crédit

Le risque de crédit est principalement attribuable aux pertes que la Société pourrait subir ou aux coûts qu'elle pourrait être obligée d'assumer en raison d'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés aux postes suivants : trésorerie, équivalents de trésorerie, intérêts courus à recevoir, placements, sommes à recevoir de la STM et droits d'immatriculation additionnels et droits d'acquisition à recevoir – SAAQ.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable présentée à titre d'actifs financiers dans l'état de la situation financière.

■ Trésorerie, équivalents de trésorerie, placements et intérêts courus à recevoir

La politique et la stratégie de placements et de gestion des liquidités de la Société précisent le type de véhicules de placements autorisés dans lequel la Société peut investir. Aux 31 mars 2017 et 2016, les excédents de trésorerie ont été investis dans des billets à escompte et des billets à terme auprès du Gouvernement du Québec, de Financement-Québec et d'une institution financière réputée. Par conséquent, le risque de crédit associé à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie ainsi qu'aux placements est essentiellement réduit au minimum parce qu'ils sont détenus jusqu'à échéance et dans une institution financière réputée. La direction juge ainsi que le risque de perte est négligeable.

■ Sommes à recevoir de la STM et droits d'immatriculation additionnels et droits d'acquisition à recevoir – SAAQ

La Société est peu exposée au risque de crédit, puisqu'il s'agit de sommes à recevoir de la STM et de la SAAQ, des organismes publics. Aucune provision n'a été comptabilisée. Pour la SAAQ, les sommes seront encaissées dans les 30 jours (2016 : 30 jours). Pour la STM, les encaissements seront effectués d'ici 2021, selon la cédule de remboursement établie.

12. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

La Société estime que son risque de ne pas être en mesure de recouvrer ses créances est faible compte tenu que ces dernières sont entièrement attribuables à des organismes publics.

❑ Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société de répondre à ses besoins de trésorerie ou à réunir les sommes nécessaires pour honorer ses engagements financiers. La Société effectue des prévisions de trésorerie afin de s'assurer que ses liquidités sont suffisantes pour faire face à ses obligations et détient suffisamment de placements convertibles en trésorerie. La Société est d'avis que les flux de trésorerie générés par l'exploitation de ses activités et les sources de financement disponibles seront suffisants pour respecter ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

Échéance estimative des passifs financiers

Créditeurs et charges à payer	2017	2016
90 jours et moins	152 955	28 408
Plus de 90 jours	300 747	220 164
	453 702	248 572

Les échéances estimatives se rapportant aux obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires sont présentées à la note 10.

❑ Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Compte tenu qu'une part importante de ses fonds est composée de placements sensibles aux fluctuations de taux d'intérêt, la Société recherche les conditions de placements les plus avantageuses sur le marché, tout en gérant également les échéances en appareillant les entrées et les besoins de liquidités. Une variation de 0,50 % dans le taux d'intérêt se traduirait par une augmentation ou une diminution de 2 036 sur l'excédent annuel. (2016 : 982)

13. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Société est apparentée avec tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et les entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec, ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2016 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2017.



GOVERNANCE

La Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) est une société d'État relevant du ministre des Finances. Ses états financiers sont sujets à un audit du Vérificateur général du Québec. L'organisation finance ses dépenses à même ses revenus.

La gouvernance de la Société est assurée par un conseil d'administration dont les membres proviennent de tous les milieux visés par ses activités. Le conseil d'administration est appuyé dans l'exercice de ses responsabilités par un comité d'audit et un comité d'éthique. Ces comités ont notamment pour but d'émettre des recommandations au conseil d'administration quant aux décisions qui relèvent de leurs champs d'expertise.

Membres du conseil d'administration au 31 mars 2017

Marc Grandisson
 Sous-ministre adjoint au droit fiscal, à l'optimisation des revenus et aux politiques locales et autochtones
 Ministère des Finances
 Président du conseil d'administration

Simon Bergeron
 Sous-ministre adjoint à l'enseignement supérieur
 Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
 Vice-président du conseil d'administration

Frédéric Guay
 Sous-ministre adjoint aux infrastructures et aux finances municipales
 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

André Meloche
 Conseiller principal
 Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Lise Lallemand
 Sous-ministre adjointe aux services à la gestion
 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Déborah Bélanger
 Mairesse de la ville de Rivière-Rouge
 Membre du comité exécutif de l'Union des municipalités du Québec

Jean-Guy Poirier
 Maire de la municipalité de Saint-Siméon et préfet de la MRC de Bonaventure
 Membre du conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités

□ Conseil d'administration

■ Mandat et responsabilités

Le conseil d'administration est chargé de réaliser la mission de l'organisation, pour laquelle le président assure les fonctions et les pouvoirs édictés dans la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec (RLRQ, chapitre S 11.0102) et dans les règlements internes.

Le conseil d'administration supervise, avec vigilance, la gestion financière et informationnelle de la SOFIL afin qu'elle puisse répondre aux plus hauts standards d'intégrité, d'efficacité et d'imputabilité.

Le conseil d'administration veille à l'application des dispositions de sa loi constitutive et des règlements et politiques internes. De façon générale, il :

- s'assure que l'aide financière versée par la SOFIL est octroyée en conformité avec le Plan d'investissements, les modalités et les conditions fixées par le gouvernement;
- adopte les directives et les politiques qui régissent l'administration de l'organisation;
- conclut les ententes de service et de perception avec des ministères et organismes du gouvernement;
- adopte les budgets;
- approuve le rapport annuel et les états financiers.

■ Composition

Le conseil d'administration est composé de sept membres nommés par le gouvernement, dont cinq hauts fonctionnaires et deux élus municipaux. Ces derniers sont nommés après consultation des représentants du milieu municipal, dont ceux de la Fédération québécoise des municipalités et de l'Union des municipalités du Québec, ce qui confère au milieu municipal une tribune additionnelle pour exprimer ses préoccupations et ses besoins en matière d'infrastructures.

Tous les administrateurs exercent leurs fonctions à temps partiel et sont soumis au Code d'éthique et de déontologie de la SOFIL.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, le gouvernement a reconduit pour une période cinq ans le mandat de M^{me} Déborah Bélanger, mairesse de la ville de Rivière-Rouge.

■ Sommaire des activités pour l'exercice 2016-2017

Au cours de l'exercice 2016-2017, le conseil s'est réuni à trois reprises. Le taux de participation des administrateurs à ces réunions, en personne ou par conférence téléphonique, a été de 85,7 %.

Au cours de ces réunions, les membres du conseil d'administration ont approuvé, entre autres le rapport d'activité 2015-2016, les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2016 et le budget 2017-2018. Ils ont également procédé à la nomination d'un nouveau membre non votant au comité d'audit.

Dans l'exercice de son mandat, le conseil confie des mandats particuliers au comité d'éthique et au comité d'audit selon leur expertise. Ces comités font rapport de leurs activités au conseil, lorsque requis.

☐ **Comité d'audit**

■ **Mandat et composition**

Le mandat du comité d'audit est d'assister le conseil dans l'exercice de ses responsabilités de supervision en examinant de façon ponctuelle, les informations financières de la SOFIL, la gestion des risques et les audits externes réalisés. Il s'intéresse principalement à l'intégrité de l'information financière et à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et d'optimisation des processus. Il peut, à son appréciation, faire appel à des experts et à des conseillers externes.

Depuis le 10 mars 2017, M. David St-Martin, secrétaire général et responsable de l'audit interne au MFQ, occupe le siège de membre externe (non votant). Le président du conseil d'administration peut assister aux réunions du comité à titre de membre d'office.

■ **Sommaire des activités pour l'exercice clos le 31 mars 2017**

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, le comité a tenu quatre réunions au cours desquelles il a notamment :

- validé son plan de travail 2016-2017;
- étudié les recommandations des auditeurs internes et externes, de même que celles du Vérificateur général du Québec;
- recommandé l'adoption du budget 2017-2018;
- effectué le suivi des étapes de réalisation du Plan d'investissements 2016-2021.

Enfin, le comité a rencontré les représentants du Vérificateur général du Québec pour discuter de différents sujets, dont le plan d'audit de l'exercice clos le 31 mars 2017.

☐ **Comité d'éthique**

■ **Mandat et composition**

Le mandat du comité d'éthique consiste à émettre toute recommandation à l'égard de tout sujet inclus dans le Code d'éthique et de déontologie de la SOFIL ou résultant de son application.

Le comité d'éthique est formé par le conseil d'administration qui en désigne les membres, sur recommandation du président.

■ **Sommaire des activités pour l'exercice 2016-2017**

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, aucun événement n'a justifié la tenue d'une réunion du comité.

Assiduité des administrateurs et administratrices aux réunions du conseil d'administration et des comités permanents pour l'exercice 2016-2017⁽¹⁾

	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité d'éthique ⁽²⁾
Marc Grandisson	3/3	—	s. o.
Déborah Bélanger	3/3	—	s. o.
Simon Bergeron	1/3	4/4	s. o.
Frédéric Guay	3/3	—	s. o.
Lise Lallemand	2/3	4/4	s. o.
André Meloche	3/3	—	s. o.
Jean-Guy Poirier	3/3	3/4	s. o.

(1) Toutes les absences aux réunions du conseil d'administration et du comité d'audit ont été motivées.

(2) Aucun événement n'a justifié la tenue d'une réunion de ce comité.

❑ **Gestion des risques**

Le conseil accorde une attention soutenue à l'identification et au contrôle des risques inhérents aux activités de la SOFIL. À cet égard, il a poursuivi la mise en œuvre de la démarche de gestion intégrée des risques émanant du plan de contrôle interne adopté en 2007, puis révisé à trois reprises au cours des années suivantes.

Le plan de contrôle permet au conseil d'administration d'adopter une approche cohérente en matière de planification et d'allocation des ressources financières et informationnelles afin de mieux protéger les actifs de l'organisation et d'assurer une saine gestion des fonds sous sa responsabilité.

❑ **Code d'éthique et de déontologie**

Conformément à la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec et au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, les membres du conseil d'administration ont approuvé un code d'éthique et de déontologie qui leur est applicable.

Le Code d'éthique et de déontologie à l'intention des administrateurs est disponible sur le site Web de la Société au www.sofil.gouv.qc.ca.

En 2016-2017, aucun manquement à ce code d'éthique et de déontologie n'a été constaté ou signalé.

EXIGENCES LÉGISLATIVES

Accès aux documents des organismes publics et protection des renseignements personnels

■ **Diffusion**

Les renseignements concernant la SOFIL, les programmes, de même que les documents d'intérêt pour le public sont disponibles sur le site Web de l'entité au www.sofil.gouv.qc.ca.

■ **Traitement des demandes d'information**

En 2016-2017, la SOFIL n'a reçu aucune demande de renseignements en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics annoncée lors du budget 2009-2010 vise, au moyen de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et la transparence, de même qu'à assurer une reddition de comptes relative au processus tarifaire.

— En vertu de cette politique, la SOFIL doit faire une reddition de comptes sur ses pratiques en matière de tarification et l'inclure dans son rapport d'activité.

Bien que l'organisation n'impose pas de tarifs à sa clientèle, elle bénéficie de recettes provenant du droit d'immatriculation additionnel et du droit d'acquisition à l'égard des véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée perçues par la SAAQ.

■ **Cible de financement**

Le droit d'immatriculation additionnel et le droit d'acquisition sont fixés par décision du gouvernement en vertu du Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers¹⁰.

■ **Indexation du droit d'immatriculation additionnel**

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le droit d'immatriculation additionnel est indexé au 1^{er} janvier de chaque année, conformément à la Politique de financement des services publics.

Aux termes de l'article 83.3 de la Loi sur l'administration financière, les tarifs fixés par le gouvernement pour l'ensemble des prestations offertes dans le cours des activités de la SAAQ sont indexés de plein droit selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, excluant les boissons alcoolisées et les produits du tabac, pour la période de douze mois qui se termine le 30 septembre de l'année qui précède celle pour laquelle un tarif doit être indexé.

Le taux correspondant à cette variation annuelle, pour la période de douze mois s'étant terminée le 30 septembre 2016, a été établi à 0,74 %.

¹⁰ RLRQ, chapitre C-24.2, r. 29.

□ Gestion et contrôle des effectifs

L'article 20 de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.011) stipule que tout organisme public visé doit faire état de l'application des dispositions de la Loi dans son rapport annuel.

- Aux fins de l'application des mesures prévues par cette loi, la période fixée par le Conseil du trésor débute le 1^{er} avril 2016 et se termine le 31 mars 2017.

Cet état de l'application des dispositions de la Loi doit notamment présenter le niveau de l'effectif et sa répartition par catégorie d'emploi. Il doit aussi inclure les renseignements relatifs aux contrats de service déterminés par le Conseil du trésor comportant une dépense de 25 000 \$ et plus.

Le 16 décembre 2014, le Conseil du trésor a déterminé que les organismes doivent indiquer dans leur rapport annuel le total en nombre et en valeur de ces contrats de service, en distinguant ceux conclus avec des personnes physiques.

■ Niveau d'effectif et répartition d'emploi

La SOFIL ne dispose d'aucun effectif.

■ Renseignements relatifs aux contrats de service

Placée sous l'autorité du ministre des Finances, la SOFIL concrétise sa mission et assure la gestion quotidienne de ses opérations grâce à des ententes de service conclues avec le MAMOT, le MFQ et le MTMDET, comme le prévoit l'article 9 de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec.

Mandats des partenaires en vertu des ententes de service et de l'entente de perception

Ministères et organisme	Mandats
MAMOT	Gestion des programmes qui concernent les projets d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et ceux ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales.
MFQ	Comptabilité, secrétariat et gestion des fonds et du compte bancaire de la Société.
MTMDET	Gestion des programmes qui concernent les projets d'infrastructures de transport en commun et de voirie locale.
SAAQ	Perception du droit d'immatriculation additionnel et du droit d'acquisition sur les véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée.

■ Entente de service SOFIL-MAMOT

Le 9 février 2016, la SOFIL et le MAMOT ont conclu une entente de service prévoyant que la SOFIL rembourse au MAMOT, pour l'exécution complète et entière des obligations prévues par l'entente, le coût des services rendus jusqu'à concurrence d'un montant n'excédant pas 0,5 % des sommes autorisées aux municipalités pour la durée de l'entente Canada-Québec relative au FTE, ou jusqu'à la finalisation complète de la gestion des programmes qui découlent de l'entente FTE.

▪ Entente de service SOFIL-MFQ

Le 16 décembre 2014, la SOFIL et le MFQ ont conclu une entente de service prévoyant que la SOFIL verse au MFQ, en considération des services rendus, à titre d'honoraires pour l'exécution pleine et entière des engagements prévus par l'entente, un montant correspondant au total des montants suivants :

- le traitement annuel de deux agents de recherche et de planification socio-économique;
- les frais de garde de valeurs et les frais de transaction payés par le MFQ en rapport avec la gestion du portefeuille d'actifs de la SOFIL;
- les frais occasionnés par le recours à d'autres ressources externes, par exemple en matière financière et juridique.

▪ Entente de service SOFIL-MTMDDET

Le 1^{er} septembre 2015, la SOFIL et le MTMDDET ont conclu une entente de service prévoyant que la SOFIL verse au MTMDDET, en considération des services rendus, à titre d'honoraires pour l'exécution pleine et entière des engagements prévus par l'entente, un montant de 350 000 \$ pour chaque exercice financier.

▪ Entente de perception SOFIL-SAAQ

Le 12 décembre 2009, la SOFIL et la SAAQ ont conclu une entente administrative relative à la perception du droit d'immatriculation additionnel à l'égard des véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée.

À la perception de ce droit s'est ajoutée celle relative au droit d'acquisition applicable pour ces mêmes véhicules depuis le 1^{er} septembre 2016.

L'entente prévoit que la SOFIL verse à la SAAQ un montant de 0,80 \$ par transaction effectuée afin de couvrir ses frais d'administration. Également, la SOFIL rembourse les dépenses engagées par la SAAQ pour fournir la certification annuelle exigée.

Frais de gestion versés au cours de l'exercice 2016-2017

(en milliers de dollars)

	2016-2017
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	1 392,7
Ministère des Finances	223,4
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	350,0
Société de l'assurance automobile du Québec ⁽¹⁾	915,8
TOTAL	2 881,9

(1) Les frais de perception relatifs au droit d'immatriculation additionnel et au droit d'acquisition sont payés à même les revenus perçus de ces droits.

□ Développement durable

La Loi sur le développement durable (RLRQ, chapitre D-8.1.1) stipule que chaque ministère et organisme de l'administration publique doit rendre compte, dans son rapport d'activité, des objectifs qu'il a poursuivis pour contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2016-2021.

Considérant que la SOFIL impartit la gestion de ses opérations à d'autres entités gouvernementales, en l'occurrence le MAMOT, le MFQ et le MTMDET, elles-mêmes assujetties à la Loi sur le développement durable, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a décidé d'exempter l'organisation de l'obligation de déposer un nouveau plan d'action de développement durable pour la période 2016-2021.

- Cette exemption demeure valide jusqu'à ce que des changements soient apportés au mode de fonctionnement de l'organisation, le MDDELCC se réservant ainsi le droit de réévaluer l'exemption.

□ Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

En vertu des dispositions de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, chaque ministère ou organisme doit adopter une politique linguistique s'harmonisant avec sa mission et ses caractéristiques propres. Cette politique doit être approuvée par le conseil d'administration de l'organisme.

Considérant que le SOFIL relève du ministre des Finances, la Société effectue les démarches nécessaires pour permettre l'application des dispositions de la politique linguistique du MFQ. La SOFIL diffusera la politique sur son site Web.

ANNEXE A : FONDS SUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE RURALE

1. Objectif du programme

Le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) a été créé grâce à l'aide financière du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada et mis en œuvre dans le cadre de l'Entente Canada-Québec relative au programme d'infrastructures conclue le 18 juillet 2005.

Le FIMR avait pour objectif de permettre la réalisation de travaux d'infrastructures pour l'eau potable ou les eaux usées, le développement des connaissances relatives aux infrastructures municipales et la réalisation de travaux d'infrastructures de soutien au développement local et régional.

2. Répartition de l'enveloppe

Le FIMR disposait d'une enveloppe de 463,8 millions de dollars, financée à parts égales par le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec.

- La contribution du gouvernement du Québec a été versée par la Société à partir des sommes déjà prévues dans l'enveloppe du programme.

Répartition de l'enveloppe du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (en millions de dollars)

Volet		Gouvernement fédéral	Gouvernement du Québec	Total
FIMR 1	Infrastructures pour l'eau potable ou les eaux usées	143,1	143,1	286,2
FIMR 2	Développement des connaissances relatives aux infrastructures municipales	2,0	2,0	4,0
FIMR 3	Infrastructures de soutien au développement local ou régional	86,8	86,8	173,6
ENVELOPPE		231,9	231,9	463,8

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

3. Calcul de l'aide financière

□ FIMR 1

Dans le cas des projets de mise en place ou de mise aux normes des infrastructures municipales d'approvisionnement en eau (installations de captage, conduites d'amenée, réservoirs d'emmagasinage) et de traitement de l'eau potable (usines) pour que cette eau soit conforme aux exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable, l'aide financière ne peut excéder 50 % du coût maximal admissible.

Dans le cas des projets de conduites d'interception et de stations de traitement des eaux usées, l'aide financière ne peut excéder 85 % du coût maximal admissible.

Dans tous les autres cas, l'aide financière ne peut excéder 66⅔ % du coût maximal admissible.

Exceptionnellement, l'aide financière pouvait être majorée pour des projets d'approvisionnement en eau, de traitement de l'eau potable et d'interception et d'assainissement des eaux usées, suivant les modalités du programme et à un taux majoré qui ne pouvait pas dépasser 25 millions de dollars.

Aux fins du calcul de l'aide financière, le MAMOT déterminait le coût maximal admissible des travaux reconnus admissibles sur la base de la solution plausible la plus économique.

❑ FIMR 2

Le coût maximal admissible d'un projet du FIMR 2 ne pouvait pas excéder 150 000 \$. L'aide financière ne pouvait excéder 66% % du coût maximal admissible pour une aide financière maximale de 100 000 \$.

❑ FIMR 3

L'aide financière ne pouvait pas excéder 66% % du coût maximal admissible.

4. Aide financière accordée au 31 mars 2017

Au 31 mars 2017, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le versement d'un montant d'un peu plus de 423,4 millions de dollars, soit 91,3 % de l'enveloppe.

— Le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada ont contribué à hauteur d'environ 211,7 millions de dollars chacun.

Fonds sur l'infrastructure municipale rurale au 31 mars 2017 (en dollars)

Bénéficiaire	Projet	Subvention approuvée	Subvention versée ou reconnue	Solde de l'engagement
Région 16 Montérégie				
Hudson	Assainissement des eaux usées et alimentation en eau potable	15 325 825	15 255 760	70 066
Municipalités pour lesquelles il n'y a plus de soldes d'engagement pour des projets financés dans le cadre du programme		408 109 366	408 109 366	—
TOTAL		423 435 191	423 365 126	70 066

Note : Aux fins de présentation, seul le projet ayant un solde d'engagement est présenté. Pour de plus amples renseignements sur l'ensemble des projets ayant bénéficié d'une subvention dans le cadre du programme, le lecteur est invité à consulter le site Web de la Société de financement des infrastructures locales du Québec.

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ANNEXE B : PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS

1. Objectif du programme

Le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) vise à permettre la réalisation de travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures à la faveur d'une aide financière gouvernementale. Il vise également à favoriser l'implantation et le maintien d'expertise technique en région.

2. Répartition de l'enveloppe

Le 14 juin 2004, le gouvernement du Québec a bonifié de près de 200 millions de dollars l'enveloppe des travaux admissibles aux sous-volets 1.1 et 1.2 du volet 1 du PIQM. La contribution additionnelle du gouvernement s'élève à près de 100 millions de dollars, l'autre partie de la bonification étant assumée par les municipalités.

La contribution additionnelle du gouvernement du Québec est versée par la SOFIL à partir des sommes déjà prévues dans l'enveloppe du programme. La gestion du programme relève du MAMOT.

Répartition de l'enveloppe du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (en millions de dollars)

Volet	Projet	Gouvernement du Québec	Municipalités	Total
Volet 1, sous-volet 1.1	Réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout et mise aux normes des infrastructures pour l'eau potable (municipalités de 2 000 habitants et plus)	46,8	46,8	93,6
Volet 1, sous-volet 1.2	Réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égout et mise aux normes des infrastructures pour l'eau potable (municipalités de 2 000 habitants et moins)	48,8	48,8	97,6
ENVELOPPE⁽¹⁾		95,6	95,6	191,2

(1) La contribution initiale du gouvernement du Québec s'élevait à 100 M\$. À la suite d'une révision des coûts estimés des travaux, la contribution du Québec a été réduite à 95,6 M\$.

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

3. Calcul de l'aide financière

Dans le cas des projets de mise en place, de mise aux normes, d'agrandissement ou de rénovation d'infrastructures municipales d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau potable, l'aide financière ne peut excéder 50 % du coût maximal admissible.

Dans le cas des projets de mise en place ou de mise aux normes d'ouvrages d'interception et de traitement des eaux usées, l'aide financière ne peut excéder 85 % du coût maximal admissible.

Dans tous les autres cas, l'aide financière ne peut excéder 66⅔ % du coût maximal admissible.

Aux fins du calcul de l'aide financière, le MAMOT détermine le coût maximal admissible des travaux reconnus admissibles sur la base de la solution plausible la plus économique.

4. Aide financière accordée au 31 mars 2017

Au 31 mars 2017, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le versement d'un montant de 90,5 millions de dollars, soit 94,7 % de l'enveloppe.

Programme d'infrastructures Québec-Municipalités au 31 mars 2017

(en dollars)

Bénéficiaire	Projet	Subvention approuvée	Subvention versée ou reconnue	Solde de l'engagement
Région 01 Bas-Saint-Laurent				
Saint-Adelme	Mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable	3 530 606	2 752 241	778 365
Région 05 Estrie				
Scotstown	Alimentation en eau souterraine	528 017	422 413	105 604
Sherbrooke	Mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable	16 900 000	8 995 440	7 904 560
Région 07 Outaouais				
Portage-du-Fort	Mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable	2 361 341	878 673	1 482 668
Sous-total		23 319 964	13 048 767	10 271 197
Municipalités pour lesquelles il n'y a plus de soldes d'engagement pour des projets financés dans le cadre du programme		67 195 247	67 195 247	—
TOTAL		90 515 211	80 244 014	10 271 197

Note : Aux fins de présentation, seuls les projets ayant un solde d'engagement sont présentés. Pour de plus amples renseignements sur l'ensemble des projets ayant bénéficié d'une subvention dans le cadre du programme, le lecteur est invité à consulter le site Web de la Société de financement des infrastructures locales du Québec.

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ANNEXE C : PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC – INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT EN COMMUN

1. Objectif du programme

Mis en place dans le cadre de l'entente Canada-Québec relative au transfert de la taxe sur l'essence, le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec a pour objectif de contribuer au financement des infrastructures municipales et locales en matière d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale, de transport en commun et d'autres types d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales.

Le programme TECQ couvre trois périodes distinctes, soit 2005-2010 (TECQ I), 2010-2014 (TECQ II) et 2014-2019 (TECQ III).

2. Répartition des enveloppes

Pour les périodes couvertes par le programme TECQ, le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports détermine les enveloppes disponibles pour chacune des sociétés de transport en commun et les autres organismes de transport. Cette répartition est effectuée à partir de l'achalandage de chacun des groupes selon une ou des années déterminées, après consultation de l'Association du transport urbain du Québec par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Les enveloppes calculées pour chacune des sociétés et chacun des organismes de transport en commun leur sont réservées jusqu'à la fin de la période du programme et sont reportées d'année en année jusqu'à épuisement des sommes disponibles.

Répartition des enveloppes, par période et par source de revenus

(en millions de dollars)

	Gouvernement du Québec			Gouvernement fédéral	Intérêts	Enveloppe ⁽²⁾
	SOFIL	Autres ⁽¹⁾	Total			
TECQ 2005-2010	85,9	—	85,9	383,9	—	469,8
TECQ 2010-2014	121,2	64,3	185,6	351,6	30,3	567,5
TECQ 2014-2019	314,2	300,5	614,7	517,5	17,5	1 149,7
TOTAL DES ENVELOPPES	521,3	364,8	886,2	1 253,1	47,8	2 187,0

(1) Crédits budgétaires administrés par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

(2) Enveloppe révisée selon le décret numéro 237-2017 du 22 mars 2017.

Source : Ministère des Finances.

3. Aide financière accordée au 31 mars 2017

□ TECQ I

Au 31 mars 2017, les subventions approuvées par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports s'élèvent à 469,8 millions de dollars, soit près de la totalité des enveloppes allouées aux organismes de transport.

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2005-2010 – Infrastructures de transport en commun au 31 mars 2017 (en dollars)

Organisme	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé ⁽¹⁾	Solde de l'engagement
Sociétés de transport en commun				
Société de transport de Montréal	342 810 739	342 810 739	342 810 739	—
Réseau de transport de la Capitale	37 130 159	37 130 159	32 689 912	4 440 247
Réseau de transport de Longueuil	25 287 176	25 274 998	25 274 998	—
Société de transport de Laval	18 401 394	18 401 394	18 401 394	—
Société de transport de l'Outaouais	15 895 102	15 895 102	15 895 102	—
Société de transport de Sherbrooke	6 260 344	6 255 137	6 255 137	—
Société de transport de Saguenay	4 547 832	4 547 832	4 547 832	—
Société de transport de Lévis	2 425 613	2 425 613	2 425 613	—
Société de transport de Trois-Rivières	2 725 070	2 725 070	2 725 070	—
Sous-total	455 483 429	455 466 044	451 025 797	4 440 247
Organismes municipaux et intermunicipaux de transport en commun				
CRT Lanaudière	3 178 036	3 178 036	3 178 036	—
CIT Laurentides	3 185 936	3 185 936	3 185 936	—
CIT Vallée du Richelieu	1 859 563	1 859 563	1 859 563	—
CIT Sud-Ouest	1 830 487	1 830 487	1 830 487	—
Saint-Jean-sur-Richelieu	1 612 365	1 612 365	1 612 365	—
CIT Sorel-Varennes	567 683	567 683	567 683	—
CIT Le Richelain	421 763	421 763	421 763	—
CIT Chambly-Richelieu-Carignan	405 472	405 472	405 472	—
CIT Roussillon	349 107	349 107	349 107	—
Sainte-Julie	349 803	349 803	349 803	—
Régie municipale de transport en commun de Shawinigan	—	—	—	—
Drummondville	32 634	32 634	32 634	—
CIT Haut-Saint-Laurent	205 952	205 952	205 952	—
CIT La Presqu'île	52 985	52 985	52 985	—
Granby	47 015	47 015	47 015	—
Mont-Tremblant	92 326	92 326	92 326	—
Rouyn-Noranda	62 798	62 798	62 798	—
Victoriaville	70 279	70 279	70 279	—
Rimouski	29 810	29 810	29 810	—
Baie-Comeau	—	—	—	—

Organisme	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé ⁽¹⁾	Solde de l'engagement
Salaberry-de-Valleyfield	—	—	—	—
Thetford-Mines	—	—	—	—
Val-d'Or	—	—	—	—
Sept-Îles	—	—	—	—
Sous-total	14 354 014	14 354 014	14 354 014	—
TOTAL	469 837 443	469 820 058	465 379 811	4 440 247

(1) La notion d'investissement réalisé fait ici référence à la valeur des immobilisations construites, acquises ou réhabilitées et non aux subventions constatées à titre de dépenses aux états financiers de la SOFIL.

Source : Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

❑ TECQ II

Au 31 mars 2017, les subventions approuvées par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports s'élèvent à 564,8 millions de dollars, soit 99,5 % des enveloppes allouées aux organismes de transport.

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2014 – Infrastructures de transport en commun au 31 mars 2017 (en dollars)

Organisme	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé ⁽¹⁾	Solde de l'engagement
Sociétés de transport en commun				
Société de transport de Montréal	421 967 034	419 584 046	342 988 863	76 595 183
Réseau de transport de la Capitale	24 388 806	24 323 889	22 966 187	1 357 702
Réseau de transport de Longueuil	42 797 561	42 797 561	42 797 561	—
Société de transport de Laval	26 107 107	26 107 107	26 107 107	—
Société de transport de l'Outaouais	22 704 819	22 710 729	22 696 754	13 975
Société de transport de Sherbrooke	3 806 335	3 795 822	2 565 473	1 230 349
Société de transport de Saguenay	2 570 069	2 570 069	1 436 981	1 133 088
Société de transport de Lévis	4 704 560	4 704 560	4 704 560	—
Société de transport de Trois-Rivières	2 459 930	2 459 930	2 459 930	—
Sous-total	551 506 221	549 053 713	468 723 416	80 330 297
Organismes municipaux et intermunicipaux de transport en commun				
CRT Lanaudière	2 214 299	2 021 954	2 021 954	—
CIT Laurentides	4 257 602	4 250 265	2 682 877	1 567 388
CIT Vallée du Richelieu	189 753	189 753	189 753	—
CIT Sud-Ouest	134 006	134 006	134 006	—
Saint-Jean-sur-Richelieu	1 063 456	1 063 456	1 063 456	—
CIT Sorel-Varennes	1 983 381	1 983 381	1 983 381	—
CIT Le Richelain	1 539 924	1 539 924	1 539 924	—
CIT Chambly-Richelieu-Carignan	1 278 951	1 278 951	1 278 951	—
CIT Roussillon	1 093 036	1 093 036	1 093 036	—
Sainte-Julie	766 704	766 704	766 704	—
Régie municipale de transport en commun de Shawinigan	490 646	490 646	490 646	—

Organisme	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé ⁽¹⁾	Solde de l'engagement
Drummondville	72 268	69 321	69 321	—
CIT Haut-Saint-Laurent	—	—	—	—
CIT La Presqu'île	66 128	66 128	66 128	—
Granby	314 873	314 873	314 873	—
Mont-Tremblant	189 075	189 075	189 075	—
Rouyn-Noranda	29 367	29 367	29 367	—
Victoriaville	—	—	—	—
Rimouski	64 856	64 856	64 856	—
Baie-Comeau	113 971	113 971	113 971	—
Salaberry-de-Valleyfield	77 709	77 709	77 709	—
Thetford Mines	—	—	—	—
Val-d'Or	—	—	—	—
Sept-Îles	48 642	48 642	48 642	—
Sous-total	15 988 647	15 786 017	14 218 629	1 567 388
TOTAL	567 494 868	564 839 730	482 942 045	81 897 685

(1) La notion d'investissement réalisé fait ici référence à la valeur des immobilisations construites, acquises ou réhabilitées et non aux subventions constatées à titre de dépenses aux états financiers de la SOFIL.

Source : Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

❑ TECQ III

Au 31 mars 2017, les subventions approuvées par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports s'élèvent à 229,9 millions de dollars, soit 20 % des enveloppes allouées aux organismes de transport.

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2019 – Infrastructures de transport en commun au 31 mars 2017 (en dollars)

Organisme	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé ⁽¹⁾	Solde de l'engagement
Sociétés de transport en commun				
Société de transport de Montréal	797 948 515	36 310 728	36 310 728	—
Réseau de transport de la Capitale	112 969 915	89 199 862	40 577 982	48 621 880
Réseau de transport de Longueuil	62 609 957	27 914 044	26 965 330	948 714
Société de transport de Laval	36 068 336	17 189 104	17 189 104	—
Société de transport de l'Outaouais	33 537 546	28 378 035	24 126 141	4 251 894
Société de transport de Sherbrooke	19 530 849	3 972 744	3 325 264	647 480
Société de transport de Saguenay	13 138 817	3 465 799	3 192 517	273 282
Société de transport de Lévis	7 282 671	4 551 206	4 551 206	—
Société de transport de Trois-Rivières	7 909 011	5 165 100	4 953 914	211 186
Sous-total	1 090 995 617	216 146 622	161 192 186	54 954 436
Organismes municipaux et intermunicipaux de transport en commun				
CRT Lanaudière	13 185 454	4 561 291	414 036	4 147 255
CIT Laurentides	12 330 658	926 068	277 865	648 203
CIT Vallée du Richelieu	6 196 758	2 206 256	433 220	1 773 036

Organisme	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé⁽¹⁾	Solde de l'engagement
CIT Sud-Ouest	5 491 112	2 651 166	482 894	2 168 272
Saint-Jean-sur-Richelieu	4 013 007	39 098	39 098	—
CIT Sorel-Varennes	2 275 605	1 943 803	1 910 286	33 517
CIT Le Richelain	2 883 542	668 425	581 226	87 199
CIT Chambly-Richelieu-Carignan	1 915 189	323 003	268 537	54 466
CIT Roussillon	1 970 637	211 766	167 252	44 514
Sainte-Julie	1 249 265	—	—	—
Régie municipale de transport en commun de Shawinigan	1 100 012	51 687	4 094	47 593
Drummondville	1 352 441	57 152	23 128	—
CIT Haut-Saint-Laurent	712 545	14 753	14 753	—
CIT La Presqu'île	1 392 765	87 752	25 825	61 927
Granby	424 296	—	—	—
Mont-Tremblant	238 465	30 521	30 521	—
Rouyn-Noranda	383 738	—	—	—
Victoriaville	376 708	—	—	—
Rimouski	360 108	23 167	23 167	—
Baie-Comeau	196 606	—	—	—
Salaberry-de-Valleyfield	101 420	—	—	—
Thetford Mines	140 260	—	—	—
Val-d'Or	155 197	—	—	—
Sept-Îles	40 144	—	—	—
Saint-Georges	91 264	—	—	—
Provision pour nouveaux organismes	100 000	—	—	—
Sous-total	58 677 196	13 795 908	4 695 902	9 065 982
TOTAL	1 149 672 813	229 942 530	165 888 088	64 020 418

(1) La notion d'investissement réalisé fait ici référence à la valeur des immobilisations construites, acquises ou réhabilitées et non aux subventions constatées à titre de dépenses aux états financiers de la SOFIL.

Source : Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

ANNEXE D : PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC – INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE, D'EAUX USÉES, DE VOIRIE LOCALE ET AUTRES TYPES D'INFRASTRUCTURES

1. Objectif du programme

Mis en place dans le cadre de l'entente Canada-Québec relative au transfert de la taxe sur l'essence, le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) a pour objectif de contribuer au financement des infrastructures municipales et locales en matière d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale, de transport en commun et d'autres types d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales.

2. Répartition des enveloppes

Pour les périodes couvertes par le programme TECQ, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire détermine les enveloppes disponibles.

Les enveloppes calculées pour chacune des municipalités leur sont réservées jusqu'à la fin de la période du programme et sont reportées d'année en année jusqu'à épuisement des sommes disponibles.

Répartition des enveloppes, par période et par source de revenus (en millions de dollars)

	Gouvernement du Québec			Gouvernement fédéral	Intérêts	Enveloppe ⁽²⁾
	SOFIL	Autres ⁽¹⁾	Total			
TECQ 2005-2010	385,7	—	385,7	928,1	—	1 313,8
TECQ 2010-2014	235,9	374,0	609,9	1 479,7	13,2	2 102,9
TECQ 2014-2019	151,4	628,0	779,4	1 885,1	7,5	2 671,9
TOTAL	773,0	1 002,0	1 775,0	4 292,9	20,7	6 088,6

(1) Crédits budgétaires administrés par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

(2) Enveloppe révisée selon le décret numéro 237-2017 du 22 mars 2017.

Source : Ministère des Finances.

**Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2019 –
Infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et autres types
d'infrastructures au 31 mars 2017**
(en dollars)

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Région 01				
Bas-Saint-Laurent				
Albertville	484 259	444 034	112 634	331 400
Amqui	1 856 415	678 402	521 441	156 961
Auclair	531 294	334 836	334 836	—
Baie-des-Sables	567 701	567 701	113 540	454 161
Biencourt	541 922	61 919	51 919	10 000
Cacouna	880 212	880 212	880 212	—
Causapscal	982 423	945 101	32 917	912 184
Dégelis	1 107 925	—	—	—
Esprit-Saint	512 073	445 000	281 067	163 933
Grand-Métis	482 450	382 000	382 000	—
Grosses-Roches	520 213	168 130	168 130	—
Kamouraska	562 726	562 726	142 822	419 904
L'Isle-Verte	759 233	—	—	—
La Matapédia	434 510	345 112	310 112	35 000
La Pocatière	1 392 397	43 516	30 809	12 707
La Rédemption	545 540	202 199	198 199	4 000
La Trinité-des-Monts	486 068	132 394	132 394	—
Lac-au-Saumon	752 675	234 800	234 800	—
Lac-des-Aigles	553 907	112 137	112 137	—
Lejeune	493 304	493 304	307 154	186 150
Les Hauteurs	547 575	—	—	—
Les Méchins	679 409	—	—	—
Matane	4 208 309	4 208 309	2 027 489	2 180 820
Métis-sur-Mer	564 535	194 609	194 609	—
Mont-Carmel	683 479	361 093	361 093	—
Mont-Joli	1 934 862	1 181 169	1 153 943	27 226
Notre-Dame-des-Neiges	681 670	—	—	—
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	438 580	438 580	299 725	138 855
Notre-Dame-du-Portage	698 404	578 404	264 971	313 433
Packington	566 796	566 796	524 314	42 482
Padoue	489 912	463 638	214 637	249 001
Pohénégamook	1 047 096	1 047 096	215 587	831 509
Price	815 539	32 570	32 570	—
Rimouski	13 935 575	10 308 460	4 733 674	5 574 786
Rivière-Bleue	717 399	193 839	193 839	—
Rivière-du-Loup	5 780 276	2 778 458	2 332 351	446 107
Rivière-Quelle	664 937	460 049	460 049	—
Saint-Adelme	541 470	—	—	—
Saint-Alexandre-de-Kamouraska	917 750	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Saint-Alexandre-des-Lacs	489 912	248 796	223 796	25 000
Saint-Anaclet-de-Lessard	1 138 453	1 138 453	926 039	212 414
Saint-André	581 947	581 947	2 000	579 947
Saint-Antonin	1 372 950	1 372 950	956 380	416 570
Saint-Arsène	714 685	541 653	541 653	—
Saint-Athanase	496 244	357 719	357 719	—
Saint-Bruno-de-Kamouraska	548 932	230 559	230 559	—
Saint-Charles-Garnier	486 972	—	—	—
Saint-Clément	540 113	28 552	28 552	—
Saint-Cléophas	505 063	178 716	154 716	24 000
Saint-Cyprien	690 941	—	—	—
Saint-Damase	522 475	353 355	170 355	183 000
Saint-Denis-De La Boutellerie	546 671	544 365	495 365	49 000
Saint-Donat	633 504	633 504	248 917	384 587
Saint-Éloi	501 218	153 058	133 058	20 000
Saint-Elzéar-de-Témiscouata	506 193	—	—	—
Saint-Épiphane	624 007	364 751	239 950	124 801
Saint-Eugène-de-Ladrière	525 640	525 640	525 640	—
Saint-Eusèbe	569 057	367 603	167 603	200 000
Saint-Fabien	863 026	278 300	278 300	—
Saint-François-Xavier-de-Viger	484 033	—	—	—
Saint-Gabriel-Lalemant	607 726	114 418	114 418	—
Saint-Gabriel-de-Rimouski	693 203	—	—	—
Saint-Germain	490 816	305 683	126 289	179 394
Saint-Guy	448 078	—	—	—
Saint-Honoré-de-Témiscouata	604 334	604 334	486 142	118 192
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup	714 911	544 283	40 991	503 292
Saint-Jean-de-Cherbourg	471 821	120 000	120 000	—
Saint-Jean-de-Dieu	797 675	784 217	165 932	618 285
Saint-Jean-de-la-Lande	498 279	404 008	404 008	—
Saint-Joseph-de-Kamouraska	524 962	367 465	367 465	—
Saint-Joseph-de-Lepage	545 540	545 540	355 798	189 742
Saint-Juste-du-Lac	559 786	559 786	373 784	186 002
Saint-Léandre	519 535	—	—	—
Saint-Léon-le-Grand	654 761	355 200	140 200	215 000
Saint-Louis-du-Ha! Ha!	726 670	211 119	211 119	—
Saint-Marc-du-Lac-Long	524 736	—	—	—
Saint-Marcellin	503 706	80 197	80 197	—
Saint-Mathieu-de-Rioux	578 103	339 893	339 893	—
Saint-Médard	478 832	429 294	168 791	260 503
Saint-Michel-du-Squatec	702 022	702 022	249 471	452 551
Saint-Modeste	697 273	—	—	—
Saint-Moïse	556 168	225 867	225 867	—
Saint-Narcisse-de-Rimouski	658 831	183 744	183 744	—
Saint-Noël	530 163	102 595	102 595	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Saint-Octave-de-Métis	547 349	547 349	368 709	178 640
Saint-Onésime-d'Ixworth	557 977	—	—	—
Saint-Pacôme	796 318	361 980	361 980	—
Saint-Pascal	1 231 166	—	—	—
Saint-Paul-de-la-Croix	510 490	—	—	—
Saint-Philippe-de-Néri	630 791	334 101	334 101	—
Saint-Pierre-de-Lamy	455 088	455 088	292 080	163 008
Saint-René-de-Matane	677 148	267 034	144 034	123 000
Saint-Simon	529 485	529 485	303 485	226 000
Saint-Tharcisius	529 937	134 447	50 947	83 500
Saint-Ulric	804 911	207 226	207 226	—
Saint-Valérien	634 183	634 183	443 628	190 555
Saint-Vianney	538 304	396 044	104 184	291 860
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	511 168	498 798	498 798	—
Sainte-Angèle-de-Mérici	664 032	160 105	160 105	—
Sainte-Anne-de-la-Pocatière	815 313	310 456	310 456	—
Sainte-Félicité	691 394	159 453	159 453	—
Sainte-Flavie	638 705	—	—	—
Sainte-Florence	521 118	521 118	312 670	208 448
Sainte-Françoise	517 274	517 274	258 701	258 573
Sainte-Hélène-de-Kamouraska	638 479	638 479	141 996	496 483
Sainte-Irène	503 706	483 243	483 243	—
Sainte-Jeanne-d'Arc	500 992	500 992	85 090	415 902
Sainte-Luce	1 076 267	1 076 267	761 997	314 270
Sainte-Marguerite-Marie	471 143	470 880	311 194	159 686
Sainte-Paule	476 344	229 050	229 050	—
Sainte-Rita	495 565	334 399	309 699	24 700
Sayabec	844 710	504 968	452 732	52 236
Trois-Pistoles	1 211 267	1 211 267	857 577	353 690
Témiscouata-sur-le-Lac	1 574 657	—	—	—
Val-Brillant	647 524	224 496	59 496	165 000
Région 02				
Saguenay-Lac-Saint-Jean				
Albanel	945 112	—	—	—
Alma	9 086 267	9 086 267	3 142 629	5 943 638
Bégin	630 339	543 282	367 809	175 473
Chambord	839 057	521 887	521 887	—
Desbiens	672 399	50 073	50 073	—
Dolbeau-Mistassini	4 200 785	3 840 604	2 681 493	1 159 111
Ferland-et-Boilleau	560 238	296 403	296 403	—
Girardville	679 183	131 000	131 000	—
Hébertville	1 001 870	1 001 870	710 926	290 944
Hébertville-Station	715 590	—	—	—
La Doré	753 127	600 625	200 625	400 000
Labrecque	734 358	669 824	330 679	339 145

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Lac-Bouchette	691 620	428 910	105 600	323 310
Lamarche	555 490	326 776	258 276	68 500
L'Anse-Saint-Jean	704 509	704 509	422 288	282 221
Larouche	728 027	728 027	300 000	428 027
L'Ascension-de-Notre-Seigneur	882 247	844 908	118 239	726 669
Maria-Chapdelaine	487 424	—	—	—
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	1 393 753	—	—	—
Normandin	1 155 186	899 598	625 575	274 023
Notre-Dame-de-Lorette	470 917	—	—	—
Petit-Saguenay	590 992	—	—	—
Péribonka	541 470	—	—	—
Rivière-Éternité	539 208	218 693	189 275	29 418
Roberval	2 900 267	2 108 000	1 509 984	598 016
Saguenay	42 569 269	34 466 690	22 439 220	12 027 470
Saint-Ambroise	1 267 573	328 573	211 818	116 755
Saint-André-du-Lac-Saint-Jean	536 495	—	—	—
Saint-Augustin	517 274	—	—	—
Saint-Bruno	1 040 538	464 525	276 301	188 224
Saint-Charles-de-Bourget	593 479	62 362	62 362	—
Saint-David-de-Falardeau	1 045 287	1 045 287	919 078	126 209
Saint-Edmond-les-Plaines	517 047	176 508	176 508	—
Saint-Eugène-d'Argenteau	553 002	94 882	94 882	—
Saint-Félicien	2 988 241	2 116 689	1 862 078	254 611
Saint-Félix-d'Otis	665 163	189 656	189 656	—
Saint-François-de-Sales	575 389	418 754	399 848	18 906
Saint-Fulgence	882 700	—	—	—
Saint-Gédéon	882 926	475 000	325 000	150 000
Saint-Henri-de-Taillon	604 786	120 957	120 957	—
Saint-Honoré	1 723 903	1 723 903	378 129	1 345 774
Saint-Ludger-de-Milot	578 781	369 068	369 068	—
Saint-Nazaire	897 172	396 875	291 875	105 000
Saint-Prime	1 059 986	262 000	251 545	10 455
Saint-Stanislas	513 429	330 535	330 535	—
Saint-Thomas-Didyme	581 495	232 041	190 626	41 415
Sainte-Hedwidge	627 625	473 278	473 278	—
Sainte-Jeanne-d'Arc	676 243	481 968	181 968	300 000
Sainte-Monique	622 198	80 000	65 000	15 000
Sainte-Rose-du-Nord	519 761	357 488	357 488	—
Région 03				
Capitale-Nationale				
Baie-Saint-Paul	2 135 119	—	—	—
Baie-Sainte-Catherine	474 309	224 862	224 862	—
Beaupré	1 249 256	—	—	—
Boischatel	1 988 399	1 988 399	1 748 316	240 083
Cap-Santé	1 168 302	419 595	321 249	98 346

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Château-Richer	1 327 271	—	—	—
Clermont	1 146 820	—	—	—
Deschambault-Grondines	923 403	923 403	82 237	841 166
Donnacona	1 980 585	1 980 585	500 000	1 480 585
Fossambault-sur-le-Lac	824 810	824 810	824 810	—
La Malbaie	2 577 886	150 000	106 200	43 800
Lac-Beauport	2 214 991	2 214 991	1 837 622	377 369
Lac-Delage	571 997	571 997	571 997	—
Lac-Saint-Joseph	481 093	481 093	481 093	—
Lac-Sergent	541 017	541 017	512 814	28 203
L'Ancienne-Lorette	4 891 270	4 891 270	2 800 236	2 091 034
L'Ange-Gardien	1 279 332	1 279 332	1 124 864	154 468
Les Éboulements	739 107	228 352	228 352	—
L'Isle-aux-Coudres	712 650	712 650	712 650	—
Neuville	1 375 211	1 375 211	529 768	845 443
Notre-Dame-des-Monts	619 484	444 616	316 444	128 172
Notre-Dame-des-Anges	517 952	—	—	—
Petite-Rivière-Saint-François	601 846	120 000	120 000	—
Pont-Rouge	2 608 561	2 608 561	1 890 783	717 778
Portneuf	1 148 629	1 122 629	794 821	327 808
Québec	153 423 871	153 423 871	97 831 128	55 592 743
Rivière-à-Pierre	580 816	129 963	129 963	—
Saint-Aimé-des-Lacs	676 469	278 000	278 000	—
Saint-Alban	709 710	320 000	320 000	—
Saint-Augustin-de-Desmaures	5 386 127	—	—	—
Saint-Basile	1 013 177	—	—	—
Saint-Casimir	770 991	—	—	—
Saint-Ferréol-les-Neiges	1 142 071	1 142 071	596 150	545 921
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	546 671	208 469	208 469	—
Saint-Gabriel-de-Valcartier	1 114 483	1 114 483	979 918	134 565
Saint-Gilbert	493 756	—	—	—
Saint-Hilarion	703 152	703 152	703 152	—
Saint-Irénée	579 685	304 019	304 019	—
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	650 012	640 582	202 096	438 486
Saint-Joachim	773 705	18 933	18 933	—
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	786 821	—	—	—
Saint-Léonard-de-Portneuf	674 434	189 363	180 871	8 492
Saint-Marc-des-Carrières	1 087 121	1 087 121	400 836	686 285
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	839 961	66 525	66 525	—
Saint-Raymond	2 893 611	928 179	825 799	102 380
Saint-Siméon	721 243	440 853	440 853	—
Saint-Thuribe	493 982	493 982	275 879	218 103
Saint-Tite-des-Caps	773 479	773 479	773 479	—
Saint-Ubalde	744 534	148 907	148 907	—
Saint-Urbain	759 459	620 856	620 856	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Sainte-Anne-de-Beaupré	1 087 800	535 521	408 906	126 615
Sainte-Brigitte-de-Laval	1 920 971	1 920 971	71 233	1 849 738
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	2 083 608	2 083 608	1 301 613	781 995
Sainte-Christine-d'Auvergne	536 495	472 957	337 957	135 000
Sainte-Famille	622 424	622 424	622 424	—
Sainte-Pétronille	662 449	569 659	569 659	—
Shannon	1 691 341	1 691 341	1 487 126	204 215
Stoneham-et-Tewkesbury	2 211 808	2 211 808	1 448 364	763 444
Région 04				
Mauricie				
Batiscan	643 002	170 475	170 475	—
Champlain	821 418	—	—	—
Charette	657 926	299 696	149 696	150 000
Grandes-Piles	513 429	347 292	347 292	—
Hérouxville	716 946	—	—	—
La Bostonnais	554 811	554 811	352 089	202 722
La Tuque	3 203 258	—	—	—
Lac-aux-Sables	736 846	246 300	141 800	104 500
Lac-Édouard	467 299	419 953	312 794	107 159
Louiseville	2 151 615	—	—	—
Maskinongé	948 730	189 746	189 746	—
Notre-Dame-de-Montauban	598 680	211 000	211 000	—
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	1 709 657	170 235	122 055	48 180
Saint-Adelphe	644 133	—	—	—
Saint-Alexis-des-Monts	1 121 493	581 942	489 197	92 745
Saint-Barnabé	706 771	507 820	507 820	—
Saint-Boniface	1 467 924	1 148 025	513 154	634 871
Saint-Édouard-de-Maskinongé	604 560	17 177	17 177	—
Saint-Élie-de-Caxton	873 428	—	—	—
Saint-Étienne-des-Grès	1 416 140	1 240 910	287 323	953 587
Saint-Justin	661 545	202 343	202 343	—
Saint-Léon-le-Grand	658 379	—	—	—
Saint-Luc-de-Vincennes	569 057	—	—	—
Saint-Mathieu-du-Parc	754 258	—	—	—
Saint-Maurice	1 104 759	1 104 759	971 368	133 391
Saint-Narcisse	836 795	836 795	836 795	—
Saint-Paulin	777 097	—	—	—
Saint-Prosper-de-Champlain	546 897	—	—	—
Saint-Roch-de-Mékinac	525 414	452 835	—	452 835
Saint-Sévère	500 766	500 766	500 766	—
Saint-Séverin	624 911	624 911	125 000	499 911
Saint-Stanislas	663 127	108 365	108 365	—
Saint-Tite	1 323 201	1 323 201	328 965	994 236
Sainte-Angèle-de-Prémont	576 520	576 520	173 979	402 541
Sainte-Anne-de-la-Pérade	908 252	804 328	804 328	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Sainte-Geneviève-de-Batiscan	667 876	66 079	66 079	—
Sainte-Thècle	999 383	754 409	687 573	66 836
Sainte-Ursule	741 368	741 368	245 838	495 530
Shawinigan	14 512 330	12 600 000	3 476 280	9 123 720
Trois-Rives	536 721	279 977	279 977	—
Trois-Rivières	38 781 733	38 781 733	21 559 716	17 222 017
Yamachiche	1 076 719	—	—	—
Région 05				
Estrie				
Asbestos	2 054 380	670 950	554 778	116 172
Ascot Corner	1 139 810	—	—	—
Audet	598 680	598 680	30 566	568 114
Austin	768 278	768 278	—	768 278
Ayer's Cliff	681 896	—	—	—
Barnston-Ouest	562 500	371 481	371 481	—
Bolton-Est	640 967	640 967	417 661	223 306
Bonsecours	566 344	—	—	—
Bury	708 127	—	—	—
Chartierville	496 244	436 244	286 244	150 000
Cleveland	797 449	797 449	255 980	541 469
Coaticook	2 681 198	1 100 000	778 800	321 200
Compton	1 157 900	624 000	338 690	285 310
Cookshire-Eaton	1 633 904	321 935	93 368	228 567
Courcelles	645 263	645 263	364 829	280 434
Danville	1 368 427	—	—	—
Dixville	588 052	—	—	—
Dudswell	827 750	—	—	—
East Angus	1 298 553	—	—	—
East Hereford	495 339	268 445	268 445	—
Eastman	839 057	27 284	27 284	—
Frontenac	804 006	801 511	293 985	507 526
Ham-Sud	478 379	478 379	217 380	260 999
Hampden	472 500	—	—	—
Hatley (M)	604 786	—	—	—
Hatley (C)	899 433	899 433	586 609	312 824
Kingsbury	462 324	462 324	362 324	100 000
La Patrie	592 575	592 575	286 178	306 397
Lac-Drolet	667 650	667 650	18 838	648 812
Lac-Mégantic	1 792 421	1 792 421	1 226 554	565 867
Lambton	789 082	789 082	789 082	—
Lawrenceville	575 615	—	—	—
Lingwick	520 213	235 391	235 391	—
Magog	7 757 099	—	—	—
Maricourt	549 384	549 384	103 688	445 696
Marston	582 173	582 173	582 173	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Martinville	537 399	330 244	214 616	115 628
Melbourne	648 655	648 655	221 558	427 097
Milan	487 424	188 272	188 272	—
Nantes	744 760	72 571	72 571	—
Newport	595 741	529 741	174 241	355 500
North Hatley	581 495	581 495	581 495	—
Notre-Dame-des-Bois	628 530	628 530	502 830	125 700
Ogden	607 273	607 273	363 986	243 287
Orford	1 309 633	777 427	691 063	86 364
Piopolis	508 907	508 907	426 759	82 148
Potton	842 675	842 675	495 680	346 995
Racine	705 414	568 775	568 775	—
Richmond	1 180 287	839 515	652 732	186 783
Saint-Adrien	546 897	288 061	198 061	90 000
Saint-Augustin-de-Woburn	583 530	583 530	300 301	283 229
Saint-Benoît-du-Lac	438 354	433 943	61 804	372 139
Saint-Camille	546 444	338 297	241 297	97 000
Saint-Claude	672 851	672 851	199 096	473 755
Saint-Denis-de-Brompton	1 261 015	762 602	667 615	94 987
Saint-Étienne-de-Bolton	557 072	557 072	329 000	228 072
Saint-François-Xavier-de-Brompton	921 368	613 811	613 811	—
Saint-Georges-de-Windsor	645 715	597 743	597 743	—
Saint-Herménégilde	586 469	21 209	21 209	—
Saint-Isidore-de-Clifton	588 957	—	—	—
Saint-Ludger	709 258	709 258	41 442	667 816
Saint-Malo	538 756	216 900	196 900	20 000
Saint-Robert-Bellarmin	580 364	580 364	580 364	—
Saint-Romain	592 801	348 160	348 160	—
Saint-Sébastien	586 469	586 469	165 235	421 234
Saint-Venant-de-Paquette	450 565	230 113	140 000	90 113
Sainte-Anne-de-la-Rochelle	568 379	568 379	549 329	19 050
Sainte-Catherine-de-Hatley	995 539	995 539	791 497	204 042
Sainte-Cécile-de-Whitton	629 886	629 886	629 886	—
Sainte-Edwidge-de-Clifton	539 434	—	—	—
Scotstown	547 801	547 801	547 801	—
Sherbrooke	46 142 657	26 117 112	12 584 195	13 532 917
Stanstead (C)	653 856	617 252	617 252	—
Stanstead (V)	1 077 850	—	—	—
Stanstead-Est	566 570	566 570	566 570	—
Stoke	1 083 277	820 580	358 032	462 548
Stornoway	555 490	555 490	315 729	239 761
Stratford	670 137	579 950	579 950	—
Stukely-Sud	655 891	655 891	307 353	348 538
Ulverton	517 047	517 047	344 732	172 315
Valcourt (V)	941 041	941 041	—	941 041

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Valcourt (C)	656 344	—	—	—
Val-Joli	805 137	805 137	805 137	—
Val-Racine	470 239	275 454	275 454	—
Waterville	895 137	251 650	251 650	—
Weedon	1 035 564	1 035 564	74 355	961 209
Westbury	659 736	659 736	383 077	276 659
Windsor	1 646 793	—	—	—
Wotton	757 198	106 830	106 830	—
Région 06				
Montréal				
Baie-D'Urfé	1 304 432	738 940	738 940	—
Beaconsfield	5 656 706	5 630 512	3 995 659	1 634 853
Côte-Saint-Luc	9 524 982	9 524 982	3 453 705	6 071 277
Dollard-Des Ormeaux	14 502 490	14 294 022	7 478 813	6 815 209
Dorval	5 454 712	5 454 712	2 116 080	3 338 632
Hampstead	2 107 627	1 678 883	1 456 825	222 058
Kirkland	6 121 756	6 121 756	5 382 602	739 154
Montréal	491 402 162	305 891 381	298 510 863	7 380 518
Montréal-Est	1 278 879	1 278 879	1 124 464	154 415
Montréal-Ouest	1 595 688	1 595 688	1 227 062	368 626
Mont-Royal	5 808 925	4 486 528	61 826	4 424 702
Pointe-Claire	9 008 132	8 071 612	6 289 786	1 781 826
Sainte-Anne-de-Bellevue	1 560 864	1 272 259	1 015 953	256 306
Senneville	639 384	—	—	—
Westmount	5 819 922	3 398 258	3 355 434	42 824
Région 07				
Outaouais				
Alleyne-et-Cawood	473 857	473 857	473 857	—
Aumond	596 193	596 193	596 193	—
Blue Sea	579 007	579 007	579 007	—
Boileau	514 560	66 636	66 636	—
Bois-Franc	530 615	530 615	221 961	308 654
Bouchette	606 595	—	—	—
Bowman	581 495	574 551	324 306	250 245
Bristol	687 097	687 097	535 124	151 973
Bryson	568 379	30 445	30 445	—
Campbell's Bay	602 525	602 525	602 525	—
Cantley	3 013 129	3 013 129	1 116 023	1 897 106
Cayamant	624 007	624 007	364 791	259 216
Chelsea	2 045 119	2 045 119	1 261 170	783 949
Chénéville	613 605	591 650	591 650	—
Chichester	510 716	497 872	170 437	327 435
Clarendon	699 534	483 000	483 000	—
Déléage	851 268	—	—	—
Denholm	561 821	182 220	182 220	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Duhamel	522 475	522 475	234 296	288 179
Egan-Sud	552 550	552 550	355 374	197 176
Fassett	532 198	—	—	—
Fort-Coulonge	727 801	548 453	548 453	—
Gatineau	79 268 262	79 268 262	26 853 314	52 414 948
Gracefield	972 021	205 607	205 607	—
Grand-Remous	697 951	697 951	580 173	117 778
Kazabazua	621 067	621 067	342 375	278 692
La Pêche	2 294 863	2 294 863	935 305	1 359 558
Lac-Sainte-Marie	564 761	564 761	164 761	400 000
Lac-Simon	658 379	658 379	658 379	—
Lac-des-Plages	547 801	—	—	—
L'Ange-Gardien	1 634 808	1 634 808	1 137 900	496 908
L'Île-du-Grand-Calumet	589 183	589 183	—	589 183
L'Isle-aux-Allumettes	731 871	335 923	189 549	146 374
Litchfield	530 389	383 021	383 021	—
Lochaber	525 867	492 042	417 411	74 631
Lochaber-Partie-Ouest	583 077	583 077	409 331	173 746
Low	638 705	82 000	78 000	4 000
Maniwaki	1 315 739	—	—	—
Mansfield-et-Pontefract	965 011	—	—	—
Mayo	567 022	211 382	211 382	—
Messines	798 353	540 725	540 725	—
Montcerf-Lytton	592 123	355 481	355 481	—
Montebello	650 464	650 464	650 464	—
Montpellier	658 379	356 561	356 561	—
Mulgrave-et-Derry	505 741	498 521	498 521	—
Namur	562 726	289 162	289 162	—
Notre-Dame-de-Bonsecours	486 972	—	—	—
Notre-Dame-de-la-Paix	592 801	221 931	71 931	150 000
Notre-Dame-de-la-Salette	597 550	597 550	597 550	—
Otter Lake	676 695	676 637	601 891	74 746
Papineauville	919 107	396 246	132 246	264 000
Plaisance	677 148	135 430	135 430	—
Pontiac	1 753 074	—	—	—
Portage-du-Fort	488 329	20 900	20 900	—
Rapides-des-Joachims	464 811	—	—	—
Ripon	779 132	623 306	460 726	162 580
Saint-André-Avellin	1 294 256	998 091	570 234	427 857
Saint-Émile-de-Suffolk	554 359	554 359	554 359	—
Saint-Sixte	538 304	143 371	118 371	25 000
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	550 515	550 515	225 184	325 331
Shawville	810 112	730 921	491 539	239 382
Sheenboro	455 088	455 088	455 088	—
Thorne	494 208	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Thurso	1 018 604	—	—	—
Val-des-Bois	640 967	—	—	—
Val-des-Monts	3 190 525	3 190 525	1 227 080	1 963 445
Waltham	514 334	514 334	450 803	63 531
Région 08				
Abitibi-Témiscamingue				
Abitibi	476 344	118 000	118 000	—
Abitibi-Ouest	451 470	451 470	50 000	401 470
Amos	3 718 662	—	—	—
Angliers	496 470	495 928	303 558	192 370
Authier	491 043	—	—	—
Authier-Nord	488 781	—	—	—
Barraute	891 745	576 000	576 000	—
Béarn	606 821	338 010	21 867	316 143
Belcourt	482 450	—	—	—
Belleterre	493 530	207 979	207 979	—
Berry	571 997	478 876	305 376	173 500
Champneuf	458 254	36 531	36 531	—
Chazel	495 791	153 530	153 530	—
Clermont	542 374	—	—	—
Cleval	514 108	514 108	514 108	—
Duhamel-Ouest	622 198	334 086	334 086	—
Duparquet	569 510	120 510	120 510	—
Dupuy	652 725	74 000	74 000	—
Fugèreville	499 409	283 094	3 094	280 000
Gallichan	539 887	—	—	—
Guérin	501 671	230 808	230 808	—
Kipawa	536 947	500 884	500 884	—
La Corne	592 575	232 231	232 231	—
La Morandière	478 379	274 624	274 624	—
La Motte	535 590	231 108	231 108	—
La Reine	506 872	195 267	195 267	—
La Sarre	2 221 068	127 842	90 512	37 330
Laforce	543 957	—	—	—
Landrienne	650 012	151 013	151 013	—
Latulipe-et-Gaboury	496 922	222 945	222 945	—
Launay	479 510	299 476	299 476	—
Laverlochère	588 278	107 790	107 790	—
Lorrainville	733 002	382 076	382 076	—
Macamic	1 064 508	1 024 587	907 714	116 873
Malartic	1 183 226	1 183 226	268 949	914 277
Moffet	472 048	424 704	394 704	30 000
Normétal	620 163	273 730	273 730	—
Notre-Dame-du-Nord	683 931	347 516	347 516	—
Nédélec	516 821	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Palmarolle	770 765	749 447	144 433	605 014
Poularies	586 469	586 469	586 469	—
Preissac	611 570	611 570	611 570	—
Rapide-Danseur	501 671	501 671	501 671	—
Rémigny	491 269	63 986	63 986	—
Rivière-Héva	779 811	779 811	131 082	648 729
Rochebaucourt	463 455	131 873	131 873	—
Roquemaure	526 545	—	—	—
Rouyn-Noranda	12 135 280	12 135 280	7 728 683	4 406 597
Saint-Bruno-de-Guigues	688 228	—	—	—
Saint-Dominique-du-Rosaire	530 615	131 976	131 976	—
Saint-Édouard-de-Fabre	574 711	19 674	19 674	—
Saint-Eugène-de-Guigues	532 877	209 449	209 449	—
Saint-Félix-de-Dalquier	631 695	631 695	607 695	24 000
Saint-Lambert	474 987	270 192	270 192	—
Saint-Marc-de-Figuery	615 414	481 411	397 112	84 299
Saint-Mathieu-d'Harricana	586 922	586 922	586 922	—
Sainte-Germaine-Boulé	641 419	136 898	134 628	2 270
Sainte-Gertrude-Manneville	603 881	403 257	403 257	—
Sainte-Hélène-de-Mancebourg	508 907	167 247	142 247	25 000
Senneterre (P)	707 901	—	—	—
Senneterre (V)	1 107 247	916 105	228 414	687 691
Taschereau	652 725	91 101	91 101	—
Témiscaming	967 951	935 910	935 910	—
Trécesson	696 821	166 864	80 500	86 364
Val-d'Or	9 505 304	9 505 304	2 323 962	7 181 342
Val-Saint-Gilles	467 977	422 033	422 033	—
Ville-Marie	1 026 292	305 033	219 826	85 207
Région 09				
Côte-Nord				
Aguanish	491 269	376 062	197 062	179 000
Baie-Comeau	6 483 494	—	—	—
Baie-Johan-Beetz	446 721	446 721	300 121	146 600
Baie-Trinité	537 851	—	—	—
Blanc-Sablon	678 957	678 957	678 957	—
Bonne-Espérance	594 836	66 757	66 757	—
Chute-aux-Outardes	805 137	—	—	—
Colombier	590 314	526 000	526 000	—
Côte-Nord du Golfe-du-Saint-Laurent	647 298	—	—	—
Fermont	1 085 538	1 085 538	—	1 085 538
Forestville	1 177 347	—	—	—
Franquelin	499 183	499 183	8 096	491 087
Godbout	495 339	229 700	190 506	39 194
Gros-Mécatina	540 113	250 000	250 000	—
Havre-Saint-Pierre	1 239 985	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Les Bergeronnes	588 957	403 604	373 604	30 000
Les Escoumins	884 735	—	—	—
L'Île-d'Anticosti	481 093	114 881	114 881	—
Longue-Pointe-de-Mingan	542 148	—	—	—
Longue-Rive	677 826	—	—	—
Natashquan	491 269	—	—	—
Pointe-aux-Outardes	730 062	730 062	730 062	—
Pointe-Lebel	893 554	893 554	217 616	675 938
Port-Cartier	1 978 849	868 270	614 735	253 535
Portneuf-sur-Mer	596 871	489 673	489 673	—
Ragueneau	743 177	—	—	—
Rivière-au-Tonnerre	495 791	495 760	391 110	104 650
Rivière-Saint-Jean	481 997	230 396	230 396	—
Sacré-Cœur	857 147	857 147	685 718	171 429
Saint-Augustin	607 952	201 166	194 166	7 000
Schefferville	479 962	197 500	197 500	—
Sept-Îles	7 559 446	4 140 000	1 795 114	2 344 886
Tadoussac	613 605	216 646	216 646	—
Région 10				
Nord-du-Québec				
Administration régionale Kativik	8 868 610	3 933 539	2 823 314	1 110 225
Chapais	792 700	10 646	10 646	—
Chibougamau	2 215 570	1 691 372	1 523 062	168 310
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee				
Baie-James	888 353	888 353	753 353	135 000
Lebel-sur-Quévillon	944 885	—	—	—
Matagami	772 348	772 348	772 348	—
Région 11				
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine				
Bonaventure	1 060 212	—	—	—
Cap-Chat	1 016 343	570 268	349 942	220 326
Caplan	899 207	59 121	59 121	—
Carleton-sur-Mer	1 346 945	494 050	416 498	77 552
Cascapédia-Saint-Jules	598 907	523 209	207 087	316 122
Chandler	2 233 512	539 700	282 988	256 712
Cloridorme	594 384	—	—	—
Escuminac	562 952	71 381	71 381	—
Gaspé	4 417 538	4 114 807	1 086 384	3 028 423
Grande-Rivière	1 209 910	—	—	—
Grande-Vallée	687 323	602 927	602 927	—
Grosse-Île	536 495	526 081	526 081	—
Hope	569 284	569 284	247 848	321 436
Hope Town	511 168	511 168	249 056	262 112
La Haute-Gaspésie	473 631	473 631	126 035	347 596
La Martre	483 128	189 463	189 463	—
L'Ascension-de-Patapédia	469 108	275 202	275 202	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Les Îles-de-la-Madeleine	3 517 246	3 130 000	1 469 100	1 660 900
Maria	1 002 775	—	—	—
Marsoui	496 922	235 498	87 602	147 896
Matapédia	578 555	95 000	95 000	—
Mont-Saint-Pierre	471 821	202 044	82 680	119 364
Murdochville	600 263	268 215	262 215	6 000
New Carlisle	738 429	147 685	147 685	—
New Richmond	1 297 196	359 226	103 077	256 149
Nouvelle	821 645	—	—	—
Paspébiac	1 151 794	—	—	—
Percé	1 171 242	—	—	—
Petite-Vallée	466 847	—	—	—
Pointe-à-la-Croix	760 137	285 790	285 790	—
Port-Daniel-Gascons	982 875	312 109	312 109	—
Ristigouche-Partie-Sud-Est	465 490	—	—	—
Rivière-à-Claude	455 766	444 657	137 957	306 700
Saint-Alexis-de-Matapédia	550 062	550 062	294 802	255 260
Saint-Alphonse	586 243	106 200	106 200	—
Saint-André-de-Restigouche	463 229	—	—	—
Saint-Elzéar	536 269	—	—	—
Saint-François-d'Assise	583 756	426 473	426 473	—
Saint-Godefroi	526 093	262 482	262 482	—
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	682 801	321 295	271 295	50 000
Saint-Siméon	700 439	157 055	157 055	—
Sainte-Anne-des-Monts	2 018 206	2 018 206	1 215 909	802 297
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	499 862	124 800	124 800	—
Sainte-Thérèse-de-Gaspé	667 424	667 424	667 424	—
Shigawake	500 314	180 000	16 899	163 101
Région 12				
Chaudière-Appalaches				
Adstock	1 044 609	836 269	592 078	244 191
Armagh	758 554	378 960	276 506	102 454
Beauceville	1 883 325	1 506 660	982 778	523 882
Beaulac-Garthby	607 726	607 726	607 726	—
Beaumont	1 023 126	—	—	—
Berthier-sur-Mer	763 077	—	—	—
Cap-Saint-Ignace	1 135 061	117 392	102 761	14 631
Disraeli (P)	681 896	482 839	482 839	—
Disraeli (V)	972 247	—	—	—
Dosquet	635 540	139 403	139 403	—
East Broughton	930 187	930 187	930 187	—
Frampton	748 605	719 841	343 617	376 224
Honfleur	606 595	146 530	146 530	—
Irlande	643 906	502 819	502 819	—
Kinnear's Mills	510 716	510 716	290 000	220 716

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
L'Islet	1 348 075	1 348 075	954 437	393 638
La Durantaye	596 419	596 419	277 509	318 910
La Guadeloupe	835 891	812 034	812 034	—
Lac-Etchemin	1 345 588	1 293 009	176 112	1 116 897
Lac-Frontière	473 631	—	—	—
Lac-Poulin	458 706	458 706	458 706	—
Laurier-Station	1 038 729	—	—	—
Leclercville	539 208	—	—	—
Lotbinière	621 293	347 854	303 596	44 258
Lévis	41 154 152	16 138 641	8 773 088	7 365 553
Montmagny	3 335 220	2 796 785	1 852 396	944 389
Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland	608 630	416 961	416 961	—
Notre-Dame-des-Pins	726 896	726 896	634 816	92 080
Notre-Dame-du-Rosaire	515 465	458 202	458 202	—
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun	628 303	628 303	303 269	325 034
Sacré-Coeur-de-Jésus	552 098	—	—	—
Saint-Adalbert	548 706	534 962	230 962	304 000
Saint-Adrien-d'Irlande	515 917	—	—	—
Saint-Agapit	1 332 246	1 332 246	1 171 388	160 858
Saint-Alfred	542 148	144 246	144 246	—
Saint-Anselme	1 277 749	366 846	347 614	19 232
Saint-Antoine-de-Tilly	802 876	208 732	208 732	—
Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	461 193	461 193	461 193	—
Saint-Apollinaire	1 661 718	—	—	—
Saint-Aubert	749 735	—	—	—
Saint-Benjamin	634 861	579 558	579 558	—
Saint-Benoît-Labre	785 012	785 012	470 000	315 012
Saint-Bernard	908 026	908 026	908 026	—
Saint-Camille-de-Lellis	618 806	618 806	39 054	579 752
Saint-Charles-de-Bellechasse	957 323	—	—	—
Saint-Côme-Linière	1 176 895	1 176 895	1 034 796	142 099
Saint-Cyprien	550 741	—	—	—
Saint-Cyrille-de-Lessard	602 751	602 751	602 751	—
Saint-Damase-de-L'Islet	565 213	565 213	537 725	27 488
Saint-Damien-de-Buckland	903 730	903 730	795 512	108 218
Saint-Édouard-de-Lotbinière	711 972	—	—	—
Saint-Elzéar	931 544	931 544	276 591	654 953
Saint-Éphrem-de-Beauce	1 017 699	292 057	281 837	10 220
Saint-Évariste-de-Forsyth	545 314	488 569	488 569	—
Saint-Fabien-de-Panet	652 952	652 952	205 091	447 861
Saint-Flavien	791 343	—	—	—
Saint-Fortunat	488 555	361 893	312 827	49 066
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	798 127	—	—	—
Saint-Frédéric	676 469	176 913	176 913	—
Saint-Gédéon-de-Beauce	944 433	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Saint-Georges	9 314 596	4 926 371	4 045 953	880 418
Saint-Gervais	912 097	564 002	514 350	49 652
Saint-Gilles	953 931	953 931	953 931	—
Saint-Henri	1 642 496	1 642 496	1 444 178	198 318
Saint-Hilaire-de-Dorset	450 113	236 902	177 846	59 056
Saint-Honoré-de-Shenley	794 735	794 735	595 788	198 947
Saint-Isidore	1 109 734	1 109 734	818 604	291 130
Saint-Jacques-de-Leeds	588 957	588 957	276 321	312 636
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown	474 761	474 761	330 695	144 066
Saint-Janvier-de-Joly	657 248	657 248	657 248	—
Saint-Jean-de-Brébeuf	511 168	511 168	511 168	—
Saint-Jean-Port-Joli	1 190 463	1 190 463	84 310	1 106 153
Saint-Joseph-de-Beauce	1 531 919	1 531 919	916 950	614 969
Saint-Joseph-de-Coleraine	844 936	12 000	12 000	—
Saint-Joseph-des-Érables	525 640	525 640	399 142	126 498
Saint-Jules	560 464	560 464	185 286	375 178
Saint-Julien	518 178	518 178	292 892	225 286
Saint-Just-de-Bretonnières	586 017	154 177	154 177	—
Saint-Lambert-de-Lauzon	1 900 135	1 900 135	—	1 900 135
Saint-Lazare-de-Bellechasse	706 771	706 771	706 771	—
Saint-Léon-de-Standon	689 811	392 815	374 065	18 750
Saint-Louis-de-Gonzague	525 188	404 555	404 555	—
Saint-Luc-de-Bellechasse	537 851	328 028	47 428	280 600
Saint-Magloire	591 670	167 541	167 541	—
Saint-Malachie	777 323	456 652	290 860	165 792
Saint-Marcel	531 294	524 748	512 748	12 000
Saint-Martin	989 659	978 500	978 500	—
Saint-Michel-de-Bellechasse	852 624	581 277	410 752	170 525
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	686 871	669 371	617 389	51 982
Saint-Nazaire-de-Dorchester	510 716	301 215	301 215	—
Saint-Nérée-de-Bellechasse	598 680	598 680	598 680	—
Saint-Odilon-de-Cranbourne	758 102	758 102	758 102	—
Saint-Omer	497 374	117 388	117 388	—
Saint-Pamphile	1 036 468	—	—	—
Saint-Patrice-de-Beaurivage	675 338	675 338	675 338	—
Saint-Paul-de-Montminy	614 962	—	—	—
Saint-Philémon	595 288	—	—	—
Saint-Philibert	510 942	98 808	98 808	—
Saint-Pierre-de-Broughton	630 339	630 339	630 339	—
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	641 419	641 419	641 419	—
Saint-Prosper	1 259 432	1 259 432	413 126	846 306
Saint-Raphaël	1 001 644	838 540	765 226	73 314
Saint-René	589 861	419 161	169 161	250 000
Saint-Roch-des-Aulnaies	651 369	651 369	651 369	—
Saint-Séverin	488 781	488 781	23 694	465 087

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Saint-Simon-les-Mines	548 480	547 768	547 768	—
Saint-Sylvestre	664 032	302 806	172 806	130 000
Saint-Théophile	595 967	432 930	362 930	70 000
Saint-Vallier	666 972	—	—	—
Saint-Victor	994 860	905 630	703 022	202 609
Saint-Zacharie	828 202	828 202	828 202	—
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	695 916	—	—	—
Sainte-Apolline-de-Patton	567 927	567 927	322 201	245 726
Sainte-Aurélie	634 861	202 302	202 302	—
Sainte-Claire	1 194 081	1 194 081	1 049 906	144 175
Sainte-Clotilde-de-Beauce	575 163	575 163	555 163	20 000
Sainte-Croix	988 076	610 061	560 061	50 000
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	505 515	321 606	306 606	15 000
Sainte-Félicité	516 369	502 728	141 728	361 000
Sainte-Hénédine	710 615	—	—	—
Sainte-Justine	844 710	185 950	185 950	—
Sainte-Louise	585 339	585 337	117 067	468 270
Sainte-Lucie-de-Beauregard	496 244	—	—	—
Sainte-Marguerite	683 253	476 587	476 587	—
Sainte-Marie	3 909 370	2 733 095	659 859	2 073 236
Sainte-Perpétue	825 489	—	—	—
Sainte-Praxède	515 238	515 238	406 102	109 136
Sainte-Rose-de-Watford	606 369	593 797	575 797	18 000
Sainte-Sabine	513 429	494 907	494 907	—
Saints-Anges	695 012	—	—	—
Scott	938 554	599 555	599 555	—
Thetford Mines	7 475 522	7 475 522	3 383 158	4 092 364
Tourville	571 997	571 997	539 435	32 562
Tring-Jonction	770 087	770 087	220 585	549 502
Val-Alain	645 715	420 490	420 490	—
Vallée-Jonction	875 237	—	—	—
Région 13				
Laval				
Laval	120 448 459	75 647 900	30 087 160	45 560 740
Région 14				
Lanaudière				
Berthierville	1 380 638	1 380 638	697 380	683 258
Charlemagne	1 777 044	1 265 344	454 750	810 594
Chertsey	1 541 416	—	—	—
Crabtree	1 331 342	1 331 342	948 921	382 421
Entrelacs	638 932	638 932	469 100	169 832
Joliette	5 882 141	5 882 141	5 171 920	710 221
L'Assomption	6 226 805	3 339 300	2 364 224	975 076
L'Épiphanie (P)	1 179 608	1 179 608	—	1 179 608
L'Épiphanie (V)	1 680 939	122 719	31 135	91 584

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
La Visitation-de-l'Île-Dupas	570 640	—	—	—
Lanoraie	1 476 969	317 769	317 769	—
Lavaltrie	3 984 032	3 278 331	2 606 501	671 830
Mandeville	901 242	901 242	901 242	—
Mascouche	13 185 766	2 605 353	2 605 353	—
Matawinie	446 721	—	—	—
Notre-Dame-de-Lourdes	1 062 021	212 404	180 377	32 027
Notre-Dame-de-la-Merci	656 570	510 000	510 000	—
Notre-Dame-des-Prairies	2 728 948	2 728 948	1 152 178	1 576 770
Rawdon	3 141 907	3 141 907	713 403	2 428 504
Repentigny	24 445 352	13 523 250	5 713 879	7 809 371
Saint-Alexis	757 876	757 876	757 876	—
Saint-Alphonse-Rodriguez	1 141 166	—	—	—
Saint-Ambroise-de-Kildare	1 329 533	—	—	—
Saint-Barthélemy	870 036	—	—	—
Saint-Calixte	1 812 320	1 375 451	1 093 417	282 034
Saint-Charles-Borromée	3 890 849	3 890 849	3 421 059	469 790
Saint-Cléophas-de-Brandon	488 555	478 334	277 779	200 555
Saint-Côme	938 554	12 900	12 900	—
Saint-Cuthbert	840 640	840 640	53 250	787 390
Saint-Damien	874 785	—	—	—
Saint-Didace	562 047	—	—	—
Saint-Donat	1 367 070	738 000	528 344	209 656
Saint-Esprit	871 393	—	—	—
Saint-Félix-de-Valois	1 829 280	—	—	—
Saint-Gabriel	1 074 232	775 990	324 490	451 500
Saint-Gabriel-de-Brandon	1 038 051	240 228	240 228	—
Saint-Ignace-de-Loyola	910 061	536 669	456 669	80 000
Saint-Jacques	1 357 120	1 357 120	943 400	413 720
Saint-Jean-de-Matha	1 436 944	—	—	—
Saint-Liguori	882 021	—	—	—
Saint-Lin-Laurentides	5 519 246	1 218 277	1 180 477	37 800
Saint-Michel-des-Saints	981 066	205 924	205 924	—
Saint-Norbert	666 519	242 353	242 353	—
Saint-Paul	1 700 838	—	—	—
Saint-Pierre	501 671	343 982	343 982	—
Saint-Roch-de-l'Achigan	1 584 155	1 584 155	496 813	1 087 342
Saint-Roch-Ouest	490 590	216 296	216 296	—
Saint-Sulpice	1 213 754	—	—	—
Saint-Thomas	1 176 669	1 068 064	957 704	110 360
Saint-Zénon	713 554	538 267	399 586	138 681
Sainte-Béatrix	863 026	—	—	—
Sainte-Élisabeth	773 479	—	—	—
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	798 805	—	—	—
Sainte-Geneviève-de-Berthier	978 579	209 278	28 563	180 715

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Sainte-Julienne	2 846 151	2 846 151	2 243 713	602 438
Sainte-Marcelline-de-Kildare	777 549	493 708	363 708	130 000
Sainte-Marie-Salomé	697 273	140 000	140 000	—
Sainte-Mélanie	1 105 664	1 105 664	782 810	322 854
Terrebonne	31 915 376	—	—	—
Région 15 Laurentides				
Amherst	777 323	573 965	573 965	—
Arundel	561 821	561 821	168 546	393 275
Barkmere	440 389	265 117	265 117	—
Blainville	16 121 917	7 452 965	7 452 965	—
Bois-des-Filion	2 798 401	1 537 300	282 880	1 254 420
Boisbriand	7 900 058	6 535 452	5 059 536	1 475 916
Brébeuf	668 102	20 000	20 000	—
Brownsburg-Chatham	2 113 415	587 337	585 258	2 079
Chute-Saint-Philippe	633 731	633 731	354 926	278 805
Deux-Montagnes	5 145 933	1 726 686	1 669 386	57 300
Estérel	474 535	474 535	441 535	33 000
Ferme-Neuve	1 059 986	1 059 986	530 561	529 425
Gore	852 624	852 624	852 624	—
Grenville	804 911	202 964	202 964	—
Grenville-sur-la-Rouge	1 059 081	894 081	764 541	129 540
Harrington	621 293	621 293	375 086	246 207
Huberdeau	633 957	72 634	72 634	—
Ivry-sur-le-Lac	528 806	528 806	528 806	—
Kiamika	609 987	228 923	228 923	—
L'Ascension	619 711	281 407	161 407	120 000
La Conception	734 358	635 495	635 495	—
La Macaza	669 459	547 939	547 939	—
La Minerve	702 022	—	—	—
Labelle	1 003 001	781 716	286 584	495 132
Lac-des-Écorces	1 057 498	1 057 498	839 881	217 617
Lac-des-Seize-Îles	477 249	—	—	—
Lac-du-Cerf	524 962	524 962	314 258	210 704
Lac-Saguay	530 389	530 389	445 249	85 140
Lac-Saint-Paul	536 947	536 947	536 947	—
Lac-Supérieur	871 393	871 393	608 524	262 869
Lac-Tremblant-Nord	440 163	—	—	—
Lachute	3 705 350	1 860 862	1 553 211	307 651
Lantier	591 218	591 218	331 790	259 428
Lorraine	2 749 494	2 749 494	925 710	1 823 784
Mille-Isles	817 348	817 348	527 748	289 600
Mirabel	13 333 934	13 333 934	3 830 740	9 503 194
Mont-Laurier	4 042 778	2 862 112	2 517 289	344 823
Mont-Saint-Michel	567 474	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Mont-Tremblant	2 794 929	—	—	—
Montcalm	583 077	337 300	337 300	—
Morin-Heights	1 340 839	1 340 839	—	1 340 839
Nomingue	892 423	892 423	27 381	865 042
Notre-Dame-de-Pontmain	596 193	535 775	260 041	275 734
Notre-Dame-du-Laus	789 986	430 116	430 116	—
Oka	1 692 697	1 692 697	1 270 722	421 975
Piedmont	1 107 925	1 107 925	862 315	245 610
Pointe-Calumet	1 883 325	210 450	210 450	—
Prévost	3 765 543	3 195 000	653 628	2 541 372
Rivière-Rouge	1 483 301	—	—	—
Rosemère	4 157 087	4 157 087	3 655 152	501 935
Saint-Adolphe-d'Howard	1 270 060	1 270 060	828 402	441 658
Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles	609 309	560 981	560 981	—
Saint-André-d'Argenteuil	1 177 799	—	—	—
Saint-Colomban	4 178 792	4 178 792	2 442 741	1 736 051
Saint-Eustache	13 028 048	13 028 048	4 856 283	8 171 765
Saint-Faustin-Lac-Carré	1 239 985	1 239 985	76 486	1 163 499
Saint-Hippolyte	2 513 931	2 513 931	1 767 234	746 697
Saint-Jérôme	20 725 244	19 184 693	9 838 042	9 346 651
Saint-Joseph-du-Lac	1 883 350	1 216 505	1 183 824	32 681
Saint-Placide	813 278	813 278	577 108	236 170
Saint-Sauveur	2 989 109	2 388 598	1 790 699	597 899
Sainte-Adèle	3 661 362	3 661 362	1 434 737	2 226 625
Sainte-Agathe-des-Monts	3 067 534	1 932 500	1 133 404	799 096
Sainte-Anne-des-Lacs	1 234 106	1 234 106	1 085 097	149 009
Sainte-Anne-des-Plaines	4 337 956	4 128 036	860 298	3 267 738
Sainte-Anne-du-Lac	562 952	562 952	416 223	146 729
Sainte-Lucie-des-Laurentides	722 147	433 849	289 420	144 429
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	1 076 719	1 015 395	238 178	777 217
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	4 969 405	4 969 405	4 369 389	600 016
Sainte-Sophie	4 234 065	3 971 560	3 536 983	434 577
Sainte-Thérèse	7 688 803	4 869 802	4 681 050	188 752
Val-David	1 469 281	1 375 410	1 041 053	334 357
Val-des-Lacs	594 158	594 158	594 158	—
Val-Morin	1 057 950	1 057 950	749 029	308 921
Wentworth	545 088	545 088	389 022	156 066
Wentworth-Nord	766 695	766 695	766 695	—
Région 16				
Montérégie				
Abercorn	516 821	151 764	151 764	—
Acton Vale	2 243 062	—	—	—
Ange-Gardien	993 277	993 277	787 994	205 283
Beauharnois	3 575 992	3 575 992	1 246 636	2 329 356
Bedford (C)	586 696	586 696	323 139	263 557

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Bedford (V)	1 038 503	669 330	286 175	383 155
Belœil	6 274 554	—	—	—
Bolton-Ouest	588 505	588 000	50 000	538 000
Boucherville	11 895 087	8 451 564	5 633 354	2 818 210
Brigham	972 021	474 938	233 324	241 614
Brome	483 580	483 580	483 580	—
Bromont	2 441 873	—	—	—
Brossard	24 138 020	—	—	—
Béthanie	506 193	501 185	304 827	196 358
Calixa-Lavallée	543 052	543 052	275 475	267 577
Candiac	5 986 322	5 986 322	3 952 135	2 034 187
Carignan	2 418 143	2 418 143	1 780 709	637 434
Chambly	8 035 203	2 028 051	1 881 086	146 965
Châteauguay	13 735 607	10 097 667	5 554 777	4 542 890
Contrecoeur	1 996 791	1 996 791	1 504 592	492 199
Coteau-du-Lac	2 026 598	—	—	—
Cowansville	3 759 465	1 339 036	1 131 749	207 287
Delson	2 199 364	—	—	—
Dundee	522 022	—	—	—
Dunham	1 214 659	242 932	242 932	—
East Farnham	555 263	555 263	555 263	—
Elgin	518 630	518 630	340 895	177 735
Farnham	2 509 590	2 509 590	2 194 658	314 932
Franklin	815 313	456 632	456 632	—
Freighsburg	675 791	675 791	225 263	450 528
Godmanchester	747 926	747 926	614 405	133 521
Granby	19 108 422	19 026 738	8 263 336	10 763 402
Havelock	597 776	—	—	—
Hemmingford (V)	618 354	523 140	523 140	—
Hemmingford (C)	839 961	839 961	741 435	98 526
Henryville	751 770	141 636	141 636	—
Hinchinbrooke	931 092	—	—	—
Howick	574 032	—	—	—
Hudson	1 615 587	1 600 791	559 547	1 041 244
Huntingdon	981 745	—	—	—
La Prairie	6 992 241	3 270 593	2 331 736	938 857
La Présentation	1 005 262	1 005 262	673 526	331 736
Lac-Brome	1 729 557	—	—	—
Lacolle	1 046 644	—	—	—
Léry	965 237	—	—	—
Les Coteaux	1 553 854	—	—	—
Les Cèdres	1 898 977	—	—	—
L'Île-Cadieux	451 470	451 470	451 470	—
L'Île-Perrot	3 119 624	1 358 435	984 651	373 784
Longueuil	68 844 145	59 844 145	15 107 117	44 737 028

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Marieville	3 089 528	926 918	822 279	104 639
Massueville	546 671	76 245	76 245	—
McMasterville	1 726 843	—	—	—
Mercier	3 588 147	681 600	482 573	199 027
Mont-Saint-Grégoire	1 135 965	1 135 965	806 465	329 500
Mont-Saint-Hilaire	5 445 741	1 114 148	788 817	325 331
Napierville	1 253 779	783 124	28 246	754 878
Notre-Dame-de-Stanbridge	580 816	575 391	575 391	—
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	3 120 203	3 110 238	245 699	2 864 539
Noyan	730 966	—	—	—
Ormstown	1 258 075	1 258 075	336 755	921 320
Otterburn Park	2 451 133	2 451 133	2 155 178	295 955
Pike River	547 801	547 801	347 600	200 201
Pincourt	4 280 946	—	—	—
Pointe-Fortune	551 419	543 931	543 931	—
Pointe-des-Cascades	748 831	194 708	134 802	59 906
Richelieu	1 671 667	334 333	334 333	—
Rigaud	2 106 759	748 207	705 733	42 474
Rivière-Beaudette	888 805	888 805	629 787	259 018
Rougemont	1 063 378	120 068	120 068	—
Roxton	672 173	214 716	214 716	—
Roxton Falls	710 615	708 583	186 083	522 500
Roxton Pond	1 253 553	1 253 553	1 069 519	184 034
Saint-Aimé	544 183	544 183	165 573	378 610
Saint-Alexandre	1 015 438	1 015 438	530 635	484 803
Saint-Alphonse-de-Granby	1 131 669	707 857	644 167	63 690
Saint-Amable	3 428 403	3 428 403	3 014 450	413 953
Saint-Anicet	1 012 046	1 012 046	—	1 012 046
Saint-Antoine-sur-Richelieu	816 217	73 608	73 608	—
Saint-Armand	714 685	—	—	—
Saint-Barnabé-Sud	626 721	410 180	410 180	—
Saint-Basile-le-Grand	4 938 440	—	—	—
Saint-Bernard-de-Lacolle	761 494	761 494	456 897	304 597
Saint-Bernard-de-Michaudville	547 575	547 575	498 954	48 621
Saint-Blaise-sur-Richelieu	838 830	769 367	300 337	469 030
Saint-Bruno-de-Montarville	7 698 932	1 900 000	1 900 000	—
Saint-Césaire	1 779 531	—	—	—
Saint-Charles-sur-Richelieu	806 720	—	—	—
Saint-Chrysostome	1 019 508	217 701	154 132	63 569
Saint-Clet	816 444	—	—	—
Saint-Constant	7 564 076	4 489 247	3 653 856	835 391
Saint-Cyprien-de-Napierville	865 740	865 740	24 770	840 970
Saint-Damase	995 991	995 991	872 193	123 798
Saint-David	617 449	—	—	—
Saint-Denis-sur-Richelieu	957 323	—	—	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Saint-Dominique	995 086	645 610	627 509	18 101
Saint-Édouard	736 620	736 620	560 000	176 620
Saint-Étienne-de-Beauharnois	609 535	609 535	526 152	83 383
Saint-Georges-de-Clarenceville	674 660	—	—	—
Saint-Gérard-Majella	490 816	490 816	87 113	403 703
Saint-Hugues	713 554	713 554	713 554	—
Saint-Hyacinthe	15 818 926	7 473 576	6 632 864	840 712
Saint-Ignace-de-Stanbridge	573 354	573 354	352 325	221 029
Saint-Isidore	1 014 986	250 515	240 879	9 636
Saint-Jacques-le-Mineur	801 519	801 519	751 215	50 304
Saint-Jean-Baptiste	1 163 327	1 163 327	106 200	1 057 127
Saint-Jean-sur-Richelieu	27 386 712	24 837 092	10 162 848	14 674 244
Saint-Joachim-de-Shefford	714 685	714 685	494 777	219 908
Saint-Joseph-de-Sorel	804 685	—	—	—
Saint-Jude	713 554	713 554	653 416	60 138
Saint-Lambert	6 320 278	—	—	—
Saint-Lazare	5 734 842	5 734 842	1 673 710	4 061 132
Saint-Liboire	1 124 659	763 693	569 823	193 870
Saint-Louis	606 369	606 369	400 869	205 500
Saint-Louis-de-Gonzague	762 851	762 851	620 850	142 001
Saint-Marc-sur-Richelieu	911 644	182 500	182 500	—
Saint-Marcel-de-Richelieu	549 384	549 384	400 119	149 265
Saint-Mathias-sur-Richelieu	1 488 502	449 974	449 974	—
Saint-Mathieu	890 388	682 913	682 913	—
Saint-Mathieu-de-Beloil	1 035 337	1 035 337	763 725	271 612
Saint-Michel	1 099 332	1 099 332	966 596	132 736
Saint-Nazaire-d'Acton	616 771	495 802	373 502	122 300
Saint-Ours	823 228	823 228	823 228	—
Saint-Patrice-de-Sherrington	878 629	583 638	355 121	228 517
Saint-Paul-d'Abbotsford	1 058 855	1 058 855	296 750	762 106
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	858 052	—	—	—
Saint-Philippe	1 766 190	1 184 487	495 440	689 047
Saint-Pie	1 703 099	90 000	90 000	—
Saint-Polycarpe	925 664	—	—	—
Saint-Rémi	2 279 814	950 000	672 600	277 400
Saint-Robert	847 876	847 876	649 979	197 897
Saint-Roch-de-Richelieu	934 936	934 936	934 936	—
Saint-Sébastien	599 585	187 432	187 432	—
Saint-Simon	715 363	715 363	715 363	—
Saint-Stanislas-de-Kostka	777 549	777 549	401 324	376 225
Saint-Théodore-d'Acton	765 790	765 790	480 707	285 083
Saint-Télesphore	599 811	599 811	438 214	161 597
Saint-Urbain-Premier	699 308	699 308	426 768	272 540
Saint-Valentin	535 590	—	—	—
Saint-Valérien-de-Milton	857 825	857 825	857 825	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Saint-Zotique	2 151 036	2 151 036	1 586 450	564 586
Sainte-Angèle-de-Monnoir	856 242	24 698	24 698	—
Sainte-Anne-de-Sabrevois	901 242	901 242	901 242	—
Sainte-Anne-de-Sorel	1 028 101	1 028 101	244 564	783 537
Sainte-Barbe	754 032	754 032	742 032	12 000
Sainte-Brigide-d'Iberville	738 881	76 447	76 447	—
Sainte-Catherine	4 975 193	4 975 193	2 528 063	2 447 130
Sainte-Cécile-de-Milton	907 348	907 348	907 348	—
Sainte-Christine	582 851	—	—	—
Sainte-Clotilde	820 966	820 966	656 773	164 193
Sainte-Hélène-de-Bagot	815 765	601 936	601 936	—
Sainte-Julie	8 781 250	8 781 250	2 757 662	6 023 588
Sainte-Justine-de-Newton	644 133	644 133	644 133	—
Sainte-Madeleine	974 056	735 117	735 117	—
Sainte-Marie-Madeleine	1 108 151	—	—	—
Sainte-Marthe	678 957	—	—	—
Sainte-Martine	1 631 190	1 501 424	1 314 049	187 375
Sainte-Sabine	682 801	166 756	166 756	—
Sainte-Victoire-de-Sorel	1 007 523	567 624	528 431	39 193
Salaberry-de-Valleyfield	11 804 507	1 613 950	1 613 950	—
Shefford	1 948 752	1 948 752	1 713 456	235 296
Sorel-Tracy	10 190 001	—	—	—
Stanbridge East	628 303	628 303	407 494	220 809
Stanbridge Station	489 686	331 184	331 184	—
Sutton	1 343 100	1 343 100	143 923	1 199 177
Terrasse-Vaudreuil	867 775	104 774	104 774	—
Très-Saint-Rédempteur	645 942	608 156	608 156	—
Très-Saint-Sacrement	696 142	329 775	296 511	33 264
Upton	910 740	910 740	489 990	420 750
Varennes	6 160 534	6 160 534	1 582 020	4 578 514
Vaudreuil-Dorion	10 483 442	10 483 442	9 217 650	1 265 792
Vaudreuil-sur-le-Lac	737 976	111 959	111 959	—
Venise-en-Québec	798 353	—	—	—
Verchères	1 745 838	1 745 838	1 159 108	586 730
Warden	510 264	483 495	323 495	160 000
Waterloo	1 443 728	1 443 728	212 400	1 231 328
Yamaska	785 690	127 335	127 335	—
Région 17				
Centre-du-Québec				
Aston-Jonction	522 022	522 022	290 000	232 022
Baie-du-Febvre	659 283	659 283	659 283	—
Bécancour	3 756 282	—	—	—
Chesterville	630 112	141 105	32 148	108 957
Daveluyville	645 942	542 552	542 552	—
Deschailons-sur-Saint-Laurent	643 228	101 724	101 724	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Drummondville	21 434 249	21 434 249	6 753 863	14 680 386
Durham-Sud	654 308	654 308	654 308	—
Fortierville	590 992	476 937	143 214	333 723
Grand-Saint-Esprit	537 625	—	—	—
Ham-Nord	616 092	396 649	396 649	—
Inverness	618 354	437 092	437 092	—
Kingsey Falls	888 805	888 805	845 326	43 479
L'Avenir	714 911	714 911	382 000	332 911
La Visitation-de-Yamaska	502 349	—	—	—
Laurierville	751 544	608 711	225 167	383 544
Lefebvre	622 650	622 650	610 705	11 945
Lemieux	496 922	—	—	—
Lyster	805 589	567 571	353 317	214 254
Maddington	527 676	260 000	260 000	—
Manseau	624 007	—	—	—
Nicolet	2 321 487	1 939 378	1 766 511	172 867
Notre-Dame-de-Ham	519 761	407 225	290 437	116 788
Notre-Dame-de-Lourdes	588 505	588 505	588 505	—
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (P)	655 665	655 665	481 968	173 697
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (V)	754 710	40 000	40 000	—
Parisville	550 515	—	—	—
Pierreville	923 629	923 629	923 629	—
Plessisville	1 044 157	—	—	—
Plessisville	1 968 431	—	—	—
Princeville	1 759 858	60 119	59 322	797
Saint-Albert	785 464	120 601	120 601	—
Saint-Bonaventure	655 891	363 459	363 459	—
Saint-Christophe-d'Arthabaska	1 137 774	1 137 774	919 301	218 473
Saint-Cyrille-de-Wendover	1 462 045	1 462 045	1 096 470	365 575
Saint-Célestin (M)	567 927	567 927	567 927	—
Saint-Célestin (V)	607 047	179 712	179 712	—
Saint-Edmond-de-Grantham	588 505	447 491	447 491	—
Saint-Elphège	493 982	30 739	30 739	—
Saint-Eugène	684 384	684 384	479 143	205 241
Saint-Félix-de-Kingsey	792 926	218 585	163 585	55 000
Saint-Ferdinand	902 825	710 000	710 000	—
Saint-François-du-Lac	881 569	—	—	—
Saint-Germain-de-Grantham	1 515 638	—	—	—
Saint-Guillaume	790 213	790 213	790 213	—
Saint-Léonard-d'Aston	951 443	721 612	259 132	462 480
Saint-Louis-de-Blandford	643 906	643 906	643 906	—
Saint-Lucien	793 604	793 604	793 604	—
Saint-Majorique-de-Grantham	727 122	727 122	302 566	424 556
Saint-Norbert-d'Arthabaska	706 544	706 544	706 544	—
Saint-Pie-de-Guire	529 711	529 711	529 711	—

Bénéficiaire	Enveloppe	Subvention approuvée (engagement)	Investissement réalisé	Solde de l'engagement
Saint-Pierre-Baptiste	543 279	—	—	—
Saint-Pierre-les-Becquets	703 152	—	—	—
Saint-Rémi-de-Tingwick	535 590	358 918	358 918	—
Saint-Rosaire	625 590	625 590	625 590	—
Saint-Samuel	607 047	502 202	416 362	85 840
Saint-Sylvère	624 233	—	—	—
Saint-Valère	724 635	429 793	429 793	—
Saint-Wenceslas	679 183	163 261	163 261	—
Saint-Zéphirin-de-Courval	591 897	—	—	—
Sainte-Anne-du-Sault	714 233	—	—	—
Sainte-Brigitte-des-Saults	601 846	120 369	120 369	—
Sainte-Cécile-de-Lévrard	510 037	108 870	108 870	—
Sainte-Clotilde-de-Horton	789 534	195 504	43 739	151 765
Sainte-Eulalie	636 896	179 452	179 452	—
Sainte-Françoise	537 851	537 851	537 851	—
Sainte-Hélène-de-Chester	512 977	317 162	317 162	—
Sainte-Marie-de-Blandford	529 485	—	—	—
Sainte-Monique	555 263	—	—	—
Sainte-Perpétue	648 655	648 655	648 655	—
Sainte-Sophie-d'Halifax	582 625	582 625	53 985	528 640
Sainte-Sophie-de-Lévrard	595 967	—	—	—
Sainte-Séraphine	516 143	225 818	225 818	—
Sainte-Élizabeth-de-Warwick	511 846	—	—	—
Saints-Martyrs-Canadiens	483 806	—	—	—
Tingwick	756 293	113 400	113 400	—
Victoriaville	12 977 405	12 977 405	7 634 547	5 342 858
Villeroy	533 781	—	—	—
Warwick	1 501 165	1 501 165	1 062 825	438 340
Wickham	1 000 513	1 000 513	311 094	689 419
Sous-total	2 671 154 787	1 753 148 524	1 131 299 011	621 849 513
Ajustements non répartis	780 501	—	-44 635 097	—
TOTAL	2 671 935 288	1 753 148 524	1 086 663 914	666 484 610

Source: Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.



La SOFIL contribue, entre autres, à la réalisation de projets d'infrastructures en matière d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et de transport en commun, ainsi qu'à des projets d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales.